Nouvelle-Orléans — Novembre 1951

COMPTES RENDUS de L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS

SOMMAIRE

Ephémérides — Saison 1950-1951

Un Jubilé Français en Louisiane
Auguste Viatte

Historique de l'Athénée Louisianais, à l'occasion du 75ème anniversaire de sa fondation — 12 janvier 1951
1876-1901 *Lionel C. Durel*
1901-1926 *Dagmar Renshaw Le Breton*
1926-1951 *James F. Bezou*

L'Affaire de la Succession de François-Xavier Martin
René J. Le Gardeur, Jr.

Une Louisianaise à l'Honneur
l'Athénéen

Les Nourritures Terrestres, d'André Gide
Conférence d'Andrée Fourcade Kail

Programme du Concours 1951

Nécrologie: Alfred Joseph Reinecke
James F. Bezou

Liste des Membres

La livraison: $1.50
Siège Social, 1925 Esplanade Avenue
Nouvelle-Orléans

Imprimerie E. P. Rivas, Inc., Nouvelle-Orléans

Nouvelle-Orléans — Novembre 1951

L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS

LE BUREAU

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

La Société fondée sous ce nom a pour objet:

1. De perpétuer la langue française en Louisiane.
2. De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger.
3. De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs et des personnes qui désirent adresser des manuscrits à l'Athénée Louisianais les dispositions ci-dessous des règlements de notre Société.

1. Toute personne étrangère à l'Athénée, désirant lui communiquer un travail digne de l'intéresser, en demande l'autorisation au président, ou à un comité nommé à cet effet.

2. L'Athénée, dans ses travaux scientifiques et littéraires, ne s'occupe de politique ou de religion que d'une manière générale et subsidiaire.

3. Chaque membre ayant le droit d'exprimer librement sa pensée, doit en être responsable, et signera de son nom propre toutes les communications addressées à l'Athénée.

4. Les opinions émises dans les dissertations qui seront présentées à l'Athénée doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et notre Société n'entend leur donner aucune approbation ou improbation.

EPHÉMÉRIDES

Saison 1950 - 1951

1950—Vendredi 30 octobre: Séance de rentrée dans la salle de l'Union Française. Présidence de M. James Bezou qui annonce les projets de la célébration du 75ème anniversaire de la fondation de notre société, au mois de janvier 1951. M. Lionel Vasse, Consul Général de France à la Nouvelle-Orléans, prend ensuite la parole pour nous faire faire un "Pèlerinage aux sources de l'inspiration balzacienne." M. Vasse est passé maître dans l'art d'interpréter les rapports qui existent entre la géographie et la littérature, la géographie et la politique, etc., et sa docte causerie vient trouver une belle place dans le palmarès consulaire de notre société. Il est vivement applaudi et chaudement remercié par le président, à titre d'ami et en sa capacité officielle.

1950—Mardi 7 novembre: Salle du Presbytère, au coin des rues Sainte-Anne et Chartres. Monsieur Jean-Jacques Servan Schreiber, journaliste, conférencier officiel de l'Alliance Française aux Etats-Unis et au Canada, discute "L'Avenir de la Guerre Froide." Le jeune chroniqueur a le don de poser nettement les données des problèmes angoissants du jour, sans avoir la témérité de les résoudre sommairement. Sa conférence est suivie d'un interrogatoire auquel M. Schreiber se soumet avec bonne grâce en cherchant à satisfaire la curiosité de son auditoire. Séance animée et réussie.

1950—Lundi 27 novembre: L'Athénée se réunit à huit heures quinze du soir, comme de coutume, dans la salle des conférences d'Alcée Fortier Hall, à l'Université Tulane. Monsieur Jacques Chastenet, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'Honneur, et conférencier officiel de l'Alliance Française, éblouit son auditoire par son brillant discours sur "La Société Française à la veille de la guerre

de 1914." On écoute avec ravissement le conférencier distingué raconter des anecdotes, les unes plus spirituelles que les autres, qui servent à illuminer le fonds sérieux de son discours sur cette société reposant sur la solide armature des paysans et de la petite bourgeoisie, et trouvant son éclosion et son suprême raffinement dans la haute bourgeoisie, les élites intellectuelles et l'ancienne aristocratie. M. Chastenet nous trace un tableau émouvant de cette société française ébranlée jusqu'à ses assises par les deux guerres et leurs néfastes conséquences. Cette causerie vivra longtemps dans la mémoire des auditeurs et marquera dans les annales de notre société.

1951—Les 12, 13 et 14 janvier: Triduum littéraire et artistique marquant le 75ème anniversaire de la fondation de l'Athénée Louisianais, le 12 janvier 1876. Vendredi, soirée de gala dans la Sala Capitular du Cabildo. Historique de la société par M. Lionel Durel, ex-secrétaire perpétuel de l'Athénée, qui parcourt rapidement et doctement le premier quart de siècle; ensuite Mme Dagmar Renshaw Lebreton enchaîne et retrace les grands événements et les faits marquants des années 1901 à 1926; enfin M. James Bezou fait le récit des vingt-cinq années qui s'achèvent et affirme la foi des sociétaires dans leur société, riche d'un passé qui augure un bel avenir. Discours émouvant et profond de M. Réné de Messières, représentant personnel de S. E. M. Henri Bonnet, Ambassadeur de France à Washington, venu expressément pour l'occasion. Présentation de la grande médaille de vermeil de l'Alliance Française, commémorant le jubilé de l'Athénée. M. René de Messières annonce également l'arrivée prochaine du Dictionnaire de l'Académie Française, offert par l'auguste Compagnie à l'Athénée en commémoration de son soixante-quinzième anniversaire. M. Bezou remercie au nom de la Société. Belle soirée traditionnelle à laquelle assiste l'élite de la ville et qui se termine, après une allocution émue du Consul Général de France, M. Lionel Vasse, par un programme musical offert par les membres du Quatuor à Cordes de la Musique de Chambre de la Nouvelle-Orléans.

Samedi, 13 janvier, banquet chez Antoine's en l'honneur de M. René de Messières. Le président lit un message de M.

Jean Bruchési, président de l'Institut Canadien, empêché à la dernière minute d'assister à nos fêtes. Près de cent convives applaudissent à la lecture de ce témoignage d'amitié fraternelle qui nous vient du Canada. La lettre de M. Thibaudeau Rinfret exprimant les regrets du Juge en Chef de la Cour Suprême du Canada est également appréciée des auditeurs. M. James Bezou, président de table, apporte à M. de Messières dans son discours les remerciements de l'Athénée pour le rôle éminent qu'il a bien consenti à jouer dans cette grande célébration du jubilé de notre société. Le repas s'achève dans une atmosphère de franche gaité et de joyeuse animation, et restera longtemps un sommet parmi les agapes de l'Athénée.

Dimanche, chez Madame Henry Landry de Fréneuse, encore une fois la gracieuse hôtesse de l'Athénée dans ses salons de l'avenue Saint-Charles. Programme musical qui fait valoir les talents de M. Alfred Pouinard, pianiste émérite et membre de l'Athénée; ainsi que les belles voix de M. Henri Feux, et de Mlle Audrey Schuh, appelée au dernier moment à remplacer Mme Margot Castellanos Taggart indisposée. La soirée et le triduum de l'Athénée finissent en beauté dans une réception somptueuse offerte par Mme Landry de Fréneuse et l'on se quitte après trois jours de réjouissances, un peu las mais dans la certitude unamine d'avoir dignement fêté une grande date dans l'histoire de l'Athénée.

1951—Vendredi 9 février: Séance d'affaires dans la salle de l'Union Française. Renouvellement du bureau. Sont réélus à l'unanimité: M. James F. Bezou, président; M. Jay K. Ditchy, ler vice-président; M. James A. Stouse, 2ème vice-président; Mme Clara Lewis Landry, secrétaire; M. Sidney Villeré, trésorier; Mlle Anna Harrison, sous-secrétaire. Rapport du trésorier. Choix du sujet du concours 1951: "L'Architecture en Louisiane au dix-neuvième siècle."

1951—Jeudi 15 février. Salle du Presbytère. Conférencier, M. Jean-Pierre Hadengue, président de la Fédération des Etudiants de Paris. Ce tout jeune homme sympathique nous

parle avec éloquence et facilité du "Mouvement Intellectuel de la Dernière Décade en France." Sa causerie laisse aux membres la meilleure impression et nous sommes heureux d'avoir pu entendre un exposé intelligent des courants intellectuels que suit la jeunesse française de nos jours. Le conférencier est entouré et félicité de toutes parts.

1951—Lundi 19 mars: Salle de la Chambre de Commerce, rue du Camp. L'Athénée accueille son troisième conférencier officiel de la saison, M. Robert Lacour-Gayet, que nous connaissons de longue date. Pendant une bonne heure, M. Lacour-Gayet lance les feux d'artifice de son esprit sans négliger le moindre aspect ou le plus petit trait qui puisse mettre en relief les héroïnes dont il nous raconte l'histoire: "Trois Impératrices de France: Joséphine, Marie-Louise, Eugénie." Le verbe imagé et spirituel du narrateur émerveille l'assistance qui ne ménage pas ses applaudissements et ne tarit pas dans ses éloges. Soirée très réussie.

1951—Mardi 24 avril: Salle du rez-de-chaussée de l'Union Française. Salle comble pour écouter Mlle Elisabeth Nizan, ex-sociétaire de la Comédie-Française, conférencière de l'Alliance, et Mme Gabrielle Lavedan, présidente des Comédiens Français. Cette dernière prend d'abord la parole pour nous dire un poème et nous raconter une historiette amusante. Ensuite Mlle Nizan, dont le charme n'a d'égal que l'intelligence, nous envoûte, c'est le cas de dire, par la musicalité et la finesse de son historique trop rapide de la maison de Molière. Sa diction impeccable, ses gestes sobres et gracieux, la cadence parfaite de sa voix quand elle nous dit deux fables de Lafontaine, enfin, toute son harmonieuse personnalité établit entre elle et ses auditeurs cette communion de l'esprit et du coeur qui permettent au président de lui dire, après les salves d'applaudissement; "Nous marquerons cette soirée d'une pierre blanche dans les annales de l'Athénée."

1951—Vendredi 25 mai. Séance de clôture, saison 1950-1951. Le président donne le résumé des activités de l'année,

en soulignant particulièrement les fêtes anniversaires du mois de janvier. Ensuite M. Bezou présente la conférencière du soir, Mme Andrée Fourcade Kail, lauréate du concours littéraire de 1949. La tradition de l'Athénée veut que les lauréats ne tardent pas à prendre la parole devant notre Société et Mme Kail s'est gracieusement inclinée. En marge de sa conférence sur **Les Nourritures Terrestres**, d'André Gide, l'Athénée marque aussi la disparition du grand écrivain français, quelque temps auparavant. Cette causerie révèle de beaux dons d'analyse chez Mme Kail et lui vaut les applaudissements prolongés de son auditoire. Enfin, le président remercie tous les sociétaries de leur participation active durant l'exercice qui se termine et leur donne rendez-vous pour la rentrée, après les vacances d'été.

UN JUBILÉ FRANÇAIS EN LOUISIANE

par AUGUSTE VIATTE

C'est avec la gracieuse permission de l'auteur, professeur de littérature à l'Université de Nancy, que nous reproduisons l'article ci-dessous, paru dans le grand quotidien parisien LE MONDE, le 28 mars 1951.

L'Athénée Louisianais a fêté cette année son soixante-quinzième anniversaire. N'imaginons pas d'après le nom on ne sait quelle insignifiante école étrangère. Il s'agit d'une institution qui fut le pendant de nos académies de province et qui reste la dernière à perpétuer nos traditions françaises à l'embouchure du Mississippi.

Il fut un temps où la Louisiane faisait figure de pays bilingue, pendant méridional de la province de Québec. Aux vingt-deux mille âmes qui la peuplaient lors de la cession à l'Espagne en 1763 étaient venus s'ajouter beaucoup d'Acadiens déportés au terme d'un long périple, puis lors de la révolution des colons de Saint-Domingue avec leurs esclaves, puis lors de la guerre d'Espagne en 1809 neuf mille autres chassés de Cuba où ils avaient d'abord trouvé asile; et durant toute la première partie du dix-neuvième siècle la Louisiane, réannexée momentanément par Bonaparte, premier consul, puis devenue un des Etats de la grande République américaine, accueillait un flux ininterrompu de républicains français aux prises avec les Bourbons. Il en résultait une société tumultueuse, haute en couleur, aussi éloignée que possible du flegme anglo-saxon. Les Espagnols s'étaient fondus en elle pour accentuer le caractère latin de la race créole; les planteurs dépensaient avec prodigalité leurs richesses; La Nouvelle-Orléans, ville de plaisir, ville de luxe, avec son Opéra français et son carnaval célèbre, ambitionnait d'être aussi un foyer d'art, et son quartier français, jumelé à un quartier américain où ses habitants ne mettaient presque jamais les pieds, le dédaignait et menait autant que possible son existence séparée.

Mais dans le quartier américain les paquebots débarquaient chaque jour des immigrants; laissant les créoles

dissiper les revenus de leurs terres, ils s'emparaient du commerce; d'autres arrivants venus des Etats de l'Est les rejoignaient par l'intérieur; les fils des puritains regardaient avec méfiance leur nouvelle acquisition, ses moeurs scandaleuses, sa langue étrangère; ils avaient tenté plusieurs fois en vain d'imposer l'usage de l'anglais. Peu à peu ils devenaient majorité. Dès 1860 l'écrivain Xavier Eyma ne parlait qu'au passé d'une Louisiane française en train de disparaître. La guerre de Sécession vint lui porter le coup de grâce. Ruinés les créoles, finies leurs possibilités d'envoyer leurs enfants s'éduquer à Paris ou d'engager sur place des précepteurs parisiens; d'un trait de plume l'autorité militaire supprimait l'autonomie scolaire du quartier français, et les nouvelles générations passeraient dans le moule, tandis que le français était aussi éliminé des débats législatifs.

C'est alors qu'Alfred Mercier, médecin lettré, entreprend de freiner la chute. Il groupe l'élite cultivée pour "s'occuper de travaux littéraires, scientifiques et artistiques" et "perpétuer en Louisiane l'usage de la langue française": tel est le but de l'Athénée; tout ce qu'il y a d'écrivains français à La Nouvelle-Orléans s'y donne rendez-vous, et ses **Comptes Rendus** — autre titre trop modeste — publient des essais, des romans, des saynètes, des poèmes, retardant ainsi de vingt-cinq ans le silence final; l'oeuvre de Mercier lui-même, inégale, est vivante, et à tel de ses collaborateurs, le poète Georges Dessommes, il n'a manqué que de recueillir ses vers pour figurer en bonne place aux côtés de nos meilleurs parnassiens. Dans la suite le temps fait son oeuvre. Mercier et son équipe disparaissent. Alcée Fortier, qui les remplace, auteur en anglais d'une bonne **Histoire de la Louisiane,** est un professeur d'université au zèle infatigable, mais un peu scolaire, et qui, au lieu de stimuler un effort créateur, couronne des dissertations. Les fascicules des **Comptes Rendus** s'amenuisent et s'espacent. L'Athénée ne trouve plus dans son sein de quoi les nourrir. Affilié à l'Alliance française, dont il avait devancé la formule, il accueille des conférenciers de France, et reste sur leur itinéraire l'étape qui les retint le plus.

Depuis la guerre il connaît cependant un regain de vitalité. Il a perdu son animateur André Lafargue, qu'une

foi inébranlable portait à multiplier les contacts avec tous les groupes français du continent, qu'on a vu à Québec prendre part au congrès de la langue française en Amérique — mémorables assises de 1937 — puis aux heures les plus sombres de 1940, où il entretenait l'espoir. Mais des jeunes continuent. Des jeunes: il faut le noter, et qui ne sont pas des intellectuels de profession; M. Bezou, M. Villeré, le président et le trésorier de l'Athénée, n'ont guère dépassé la quarantaine; ils s'occupent d'affaires et y gagnent un sens de la publicité nécessaire en Amérique, mais d'autre part ils héritent d'une tradition ancestrale qui remonte loin (un Villeré au dix-huitième siècle a conspiré pour la France contre l'Espagne et en est mort, un autre plus tard a été gouverneur) ; à l'Athénée, dont les discussions ont bercé leur enfance, ils rendent grâces d'être demeurés ce qu'ils sont, et ils veulent faire bénéficier les nouvelles générations d'une atmosphère analogue. Loin de faiblir, leur recrutement progresse. Et, à côté de leur noyau strictement créole, les Causeries du lundi, France-Amérique, sans oublier l'enseignement d'universités telles que Tulane ou l'université d'Etat à Bâton-Rouge, dispensent notre culture française à des milieux très étendus . . .

Bien sûr: l'usage de notre langue en ville se limite à l'intimité, et encore, dans quelques familles de plus en plus exceptionnelles; les jeunes très souvent l'oublient parce que leurs parents ne se sont pas souciés de la leur transmettre; même dans les campagnes elle recule, à l'instar de nos patois; le groupe acadien du Tèche, le plus compact, longtemps le mieux préservé, fait eau de toutes parts. Il se peut que dans quelques années le processus d'extinction se soit achevé. Mais il y a quatre-vingt-dix ans que Xavier Eyma en conjecturait autant. Et si la résistance a duré, si l'usure a été infiniment lente, c'est en grande partie à l'Athénée que nous le devons; et qui sait de quels prodiges il reste capable dans la suite? Et, même si la langue disparaissait, il maintiendrait l'amour de la France et de son esprit, qui est l'essentiel. Voilà pourquoi le gouvernement français en la personne de M. de Messières, notre attaché culturel, l'Académie française et l'Alliance française se sont associés au jubilé louisianais, et pourquoi il ne devrait pas laisser indifférent le public de France.

L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

par LIONEL C. DUREL

En quelques pages il s'agit de retracer vingt-cinq ans de beaux efforts d'une élite latine qui résolut de tenir tête à un envahissement anglo-saxon qui s'ancrait en Basse-Louisiane après une guerre et une occupation militaire de vingt-cinq années; la lutte entre les Etats de l'Union américaine avait tranché la question de sécession et avait aboli l'esclavage mais la langue française et la culture latine sur les bords du Meschacébé ne devaient pas disparaître.

Ce travail se base sur le journal de l'Athénée Louisianais qui porte le titre de **Comptes Rendus,** publication qui de 1876 à 1900 parut tous les deux mois. Par la variété des articles et sous bien des rapports ce périodique soutient la comparaison avec ses contemporains.

On ne saurait énumérer tous les fastes de l'Athénée, oeuvre de redressement, ni nommer tous ceux qui y apportèrent leurs concours; du reste les **Comptes Rendus** d'avril 1916 et de janvier 1926 fournissent les noms des artisans du triomphe d'une collectivité; la lecture de ce palmarès dépasserait le cadre de notre mandat.

C'est à Alfred Mercier, D. M. P., et le journal de l'Athénée a le soin de souligner, que revient l'honneur du lancement de cette société; il s'adjoignit son frère aîné Armand et Charles Turpin. Ces trois Louisianais après une forte préparation culturelle en France furent reçus à l'Ecole de Médecine où ils obtinrent leur titre: Docteur en Médecine de Paris; ils choisirent quatre autres diplômés parisiens, le Français Jas, pharmacien, et trois docteurs: Sabin Martin, un Louisianais, Juste Touatre, un Français et Juan Hava, un Cubain; puis ils recrutèrent deux militaires louisianais, le Général Pierre Gustave Toutant Beauregard et le Colonel Léon Queyrouze, deux gens de robe, l'avocat Paul Fourchy et le juge Arthur Saucier, puis un mécène, Olivier Carrière; bâtonniers et commerçant étaient néo-orléanais. Les douze fondateurs étaient tous animés d'un profond amour envers la France, mère ou grand'mère patrie.

L'Athénée, qui répondait aux aspirations de toute une population, reçut dès le début le chaleureux appui de Félix Limet, un Français de France, rédacteur du quotidien de langue française, **l'Abeille;** la presse des campagnes seconda l'effort patriotique, Dumez, puis Lasseigne du **Meschacébé,** Gentil du **Louisianais,** Dupaty du **Pionnier de L'Assomption,** Bouby puis Roy du **Progrès de Saint-Bernard** firent leur possible pour en assurer le succès; Omer Delelis de Pont-Breaux fut empêché d'y travailler par la Grande Faucheuse. Le vieux pays de Québec, mère-patrie des Lemoyne et des Mercier l'encouragea en tous points, la France lui prêta son concours, son appui moral et intelligent se traduisit en l'apport culturel de ses consuls, l'Union Française lui accorda une large hospitalité pour sa bibliothèque, ses séances et ses fêtes, les pages des **Comptes Rendus** sont le Bottin louisianais de ceux qui y apportèrent leur écot; l'Opéra, l'Orphéon, les cercles de musique répondirent à toutes les demandes; pianos, voitures, fleurs, rafraîchissements furent gracieusement offerts; commerçants, imprimeurs et graveurs spontanément y mettaient du leur, Mlle Langlès devait être la première à léguer par testament cinq cents piastres (le mot dollar est pédant au pays des bayous) don que l'Athénée put recevoir grâce à la prévoyance des Soniat.

L'Athénée s'organisa officiellement le douze janvier 1876 et élut ce bureau: Armand Mercier, président, le Général Beauregard, vice-président, et Alfred Mercier, secrétaire et trésorier; les autres membres se divisèrent le travail des commissions et des comités; afin d'assurer la durée de leur oeuvre les fondateurs, en souvenir des écueils et déboires qui avaient écourté l'existence des prédécesseurs, écartèrent de leur journal toutes questions politiques et religieuses; sages précautions dans un Etat où les Français non-naturalisés étaient divisés en légitimistes, bonapartistes, orléanistes et républicains; les francophiles louisianais en radicaux, conservateurs, républicains au sens américain et en démocrates, autre sens américain. Les Athénéens proclamèrent deux buts: la perpétuation du français comme langue louisianaise et l'encouragement de travaux scientifiques, littéraires et artistiques.

L'Athénée s'attira vite de nombreuses adhésions, une trentaine de membres parmi lesquels se trouvent ces méde-

cins: Jean J. Castellanos, Giovanni Dell'Orto, Ernest De Blanc, Gustave Devron, Auguste Dupaquier, Octave Huard, tous doués d'une solide culture humaniste; comme représentants de l'art et de la musique Jean Genin et les Rolling, père et fils.

Le programme de l'Athénée comporta deux séances intimes par mois, sauf au cours d'épidémies de fièvre jaune, auxquelles les membres lisaient leurs communications, l'Athénée assurait la publication des plus méritoires. Sous peu le docteur De Blanc et François Tujague proposèrent d'étendre la sphère de la société par un concours annuel auquel Louisianais et Louisianaises seraient invités à soumettre des manuscrits, signés de devises, les récompenses seraient une médaille d'or, une séance publique mi-littéraire, mi-musicale, et publication; plus tard fut ajouté un prix en espèces; ces joutes intellectuelles serviraient au recrutement de futurs écrivains, membres, secrétaires et présidents. Le professeur Alcée Fortier fut le premier lauréat, sa connaissance de la langue égalait celle de six autres concurrents sur une vingtaine, mais il avait su, grâce à son esprit discipliné, unifier le problème de l'éducation à la Montaigne au besoin d'apprendre l'amour du travail, car l'Athénée en présentant le sujet avait en vue deux lacunes dans la formation de la jeunesse. De 1879 à 1900 les concours produisirent douze lauréates, ce sont: Mme Armand Cousin, Mlle Arcadie Villeré, Mme Edouard Fortin, Mlle Noélie Hart, Mlle Ermance Robert, Mme Eulalie Aleix, Mlle Thérèse Bernard, Mme Sidonie de la Houssaye, Mlle Gabrielle Tarlton, Mlle Marie Dumestre, Mlle Marie Thiberge, et Mlle Justina Laffite. Aussi neuf lauréats, dont furent à la suite de Fortier: Frédéric Friès, James Stonewall Hosmer, Octave Huard, D.M.P., Bussière Rouen, Maxime Queyrouze, Gaston Doussan, le Rév. Joseph-A. Maltrait et le docteur George Le Beuf.

Quatre fois l'Athénée eut recours à des sujets d'utilité sociale, trois fois à des grands hommes: Napoléon, Louis XIV et Lafayette, six fois à des sujets d'ordre littéraire, une fois à la langue française et une fois à la musique, une demande d'oeuvre d'imagination apporta un conte, quand le choix de sujet fut libre les résultats furent nuls.

L'Athénée ajouta à ses travaux des réunions publiques auxquelles conférenciers et conférencières présentaient des sujets susceptibles d'intéresser un plus grand auditoire; quand l'Alliance Française s'organisa plusieurs Athénéens en devinrent membres; Henri de Régnier et Gaston Deschamps furent les deux éminents conférenciers fin-de-siècle.

Par de sérieux efforts l'Athénée contribua à remettre le français dans des écoles d'Etat, au niveau secondaire; à la Nouvelle-Orléans des médailles d'or furent offertes tous les ans dans chacune des trois "high schools" et à la meilleure élève de l'école gratuite de l'Union Française.

En dernier moyen d'action l'Athénée organisa une bibliothèque qui recevaient des publications françaises, canadiennes, italiennes, espagnoles et américaines — au sens chauviniste de ce peuple qui habite entre le Saint-Laurent et le Rio Grande, des journaux louisianais de langue française et des dons. Le savant Devron, bibliophile, sourcier, iconographe et bibliographe, secondé plus tard par William Beer de la Bibliothèque Howard remplissait les fonctions de bibliothécaire.

La perpétuation de la langue française en Louisiane, premier but de l'Athénée, connut toujours l'unanimité mais la grosse question d'encourager les sciences et la littérature divisaient les deux frères Mercier, l'aîné portait aux sciences comme intérêt majeur, le cadet accordait sa préférence à la littérature comme moyen d'agir sur la future élite louisianaise. Les **Comptes Rendus** furent présentés au public par le Docteur Charles Deléry, D.M.P., qui mit les sciences à la première place, l'Athénée s'occupa donc dans ses travaux et de sciences naturelles et de sciences sociales car la Louisiane, pays à civilisation agraire, avait besoin de varier ses récoltes, d'améliorer la cultivation du coton, du riz et du sucre et d'utiliser les ressources du sous-sol pour s'industrialiser; les correspondants de l'Athénée du Caire à Montevideo envoyaient graines, spécimens, brochures, instruments, expériences et livres, le docteur Hava servait de lien avec l'Amérique espagnole, tous les membres aidaient le secrétaire et les deux sous-secrétaires dans les écritures et les expériences à contrôler.

Les **Comptes Rendus** des premières années sont riches d'articles sur des sujets de botanique, de zoologie, de chimie, d'astronomie, de géologie, de minéralogie, et de météorologie; à l'honneur aussi furent l'ethnographie et la philologie qui valurent à l'Athénée un échange de publications avec The Smithsonian Institute de Washington et les universités de l'Iowa, de l'Illinois et de Columbia.

Armand Mercier, élève, ami et admirateur de Joseph Lakanal, fut un président digne, zélé et irréprochable; il voulait l'agrégation à l'Université de la Louisiane, l'Athénée serait devenu une Académie des sciences de langue française; la législature de l'Etat retira son collège d'agriculture de la Nouvelle-Orléans et l'Université de la Louisiane supprima l'affiliation de l'Académie des sciences de langue anglaise; alors l'Athénée résolut de créer trois sections, scientifique, littéraire et artistique, chacune avec son propre président; à une séance publique, Armand Mercier, chirurgien obstétrical, dans une allocution présidentielle devant un auditoire mixte parla de certains aspects de sa spécialité qui pouvaient sauver la vie; le comité de rédaction craignant de choquer refusa le bon d'imprimer, Mercier démissionna; après de longs pourparlers, l'Athénée soutint son comité, le Général Beauregard fut le choix unanime comme son successeur; par raison de santé et d'occupations innombrables Beauregard n'accepta le poste que pour sauver la société, il en fut vraiment un président d'honneur; l'Athénée eut aussi un heureux choix dans son premier vice-président, le jeune Alcée Fortier accepta toutes les responsabilités et tous les devoirs; cet éminent professeur possédait comme bien des Louisianais l'héritage de tant de riches sangs de France: normand, dauphinois, rhénan, gascon; parmi ses ancêtres se rangeaient de hardis capitaines qui sur le Rhône saluaient le côté royaume et narguaient le côté empire. De 1881 à 1900, terme de ce sommaire, ce travailleur infatigable assuma la direction de l'Athénée en plus de ses cours comme professeur de langues romanes à l'université fondée par Paul Tulane, d'une famille tourangelle, de ses fonctions à la Société historique de la Louisiane, à la présidence de la Modern Language Association et à tant d'autres bonnes oeuvres pédagogiques, charitables et religieuses. Un an avant la mort de Beauregard, Fortier lui

succédait de titre car Beauregard n'en pouvait plus; quinze mois après les funérailles de ce diplômé de West Point, de ce héros de la guerre du Mexique et de la guerre entre les Etats, Alfred Mercier, l'érudit, le savant, le littérateur, le médecin, le suivait outre-tombe en 1894; son sous-secrétaire, le notaire Bussière Rouen, fils de professeur, petit-fils d'architecte, fut complètement à la hauteur de la double tâche de secrétaire et d'argentier.

Sous un professeur de littérature les genres poétiques, romanesques, historiques eurent le pas, avec le concours des Bernard, des Augustin, des de Bouchel, de Jules Choppin, précepteur de Fortier, les **Comptes Rendus** foisonnèrent d'essais en tous genres; les savants médecins à forte culture prêtèrent leur plume à cette nouvelle orientation où le laboratoire était remplacé par l'histoire, Pierre Victor Bernard, Joseph A. Breaux, président de la Cour Suprême de la Louisiane, doyen des deux écoles de droit des Universités Tulane et Loyola, Gustave Devron, Gaston Doussan, John Peytavin, Léonie Pichot et surtout Gayarré et Fortier signèrent des articles qui font honneur à la fois à la littérature et à l'histoire; la science expérimentale fut supplantée par un art qui fleurait la saine odeur de la salle de classe plus que "la menthe et le thym . . .".

C'est dans le poème que le journal de l'Athénée atteignit le plus souvent à la haute littérature et là, pas de professeurs au sommet. Georges Dessommes, muni de solides études à Louis-le-Grand et de dix années de résidence à Paris sous le Second Empire, de retour au sol natal fit ses débuts dans le **Carillon** de Forester Durel, D.M.P., après le glas de cet hebdomadaire en 1875 Dessommes devint le poète de l'Athénée, son admiration de Zola et ses vibrants épanchements d'amours connurent parfois les ciseaux du comité de rédaction à l'impression; en homme sage il s'y soumit, ses alexandrins nostalgiques chantaient aussi Mandeville, nid de prédilection des Néo-Orléanais qui trouvaient la santé ou l'inspiration parmi les pins de la paroisse Saint-Tammany, dernier refuge des Peaux-Rouges; Dominique Rouquette et les frères Cousin contribuèrent des chants rustiques; Léona Queyrouze, la Louise Labbé louisianaise, inspira Lafcadio Hearn et s'inspira de lui, Alfred Mercier, poète philosophique retient toujours le lecteur qui lit

d'Alembert; Choppin, le chantre du Bayou St-Jean se laisse attiré par la philologie jusqu'à mettre La Fontaine en vers créoles, le souriant Grima reprend la route du Parnasse.

Dans le roman, la nouvelle et le conte, les écrivains des **Comptes Rendus** ne sauraient satisfaire les admirateurs de Stendhal et de Proust; par la matière ils plaisent aux lecteurs de Dumas père et d'Halévy; le moraliste Mercier a beau s'essayer au théâtre, des professeurs publient des comédies à eux jouées par leurs élèves, le juge Voorhies offre des proverbes; signalons les saynètes de Marie Augustin, premier professeur de français au collège féminin fondé par Mme Newcomb, née Louise Joséphine Le Monnier.

Dans le domaine de la littérature comparée, savants et professeurs réussissent mieux dans la traduction, Dell'Orto fait apprécier Florence, Castellanos l'Espagne, Mercier et Fortier furent aussi des traducteurs, Hosmer, mort à vingt-deux ans, se portait à l'étude des romanciers de langue anglaise, Mistral fut lu et de jeunes Louisianaises portèrent le nom de Mireille.

C'est dans la critique littéraire que se plongent de nombreux lecteurs des chefs d'oeuvre anciens et modernes, toute la littérature française sert à l'enseignement des adultes et les **Comptes Rendus** font connaître de grands noms de Turoldus à Bourget; des coupures de revues françaises tiennent les Louisianais au courant des mouvements littéraires contemporains. Qu'il nous soit permis de clore sur une note chauviniste, les Athénéens n'oublièrent pas de faire ressortir des auteurs indigènes du passé: Barde, de la Bretonne, Dufour, Dugué, Latil, Le Blanc de Villeneuve, Lussan, Lepouzé, Poydras, Testut, Thierry, Viel, etc.; Mlle Désirée Martin et Mmes Laure Andry, née Bordelois, Emilie Evershed, née Poullant de Gelbois et Marie Louise Girard, née Drivon de Perry, connurent l'immortalité du souvenir.

HISTORIQUE DE L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS, 1901-1926

par Dagmar R. Le Breton

M. Bussière Rouen, secrétaire perpétuel de l'Athénée Louisianais, déclarait dans son article "Fin de Siècle," paru dans les **Comptes Rendus,** ler janvier 1901, "Il a été définitivement décidé que le vingtième siècle commence le premier janvier 1901." Sans examiner la validité des titres du calendrier Rouen contre ceux du calendrier romain ou grégorien, nous relevons cette autre phrase de M. Rouen, qui nous fournit sans doute la raison capitale de sa déclaration. "En ce jour," dit-il, "où le monde entier célèbre avec tant d'éclat la venue d'un nouvel an et d'un nouveau siècle, l'Athénée Louisianais peut aussi se réjouir, car dans quelques jours il aura atteint la vingt-cinquième année de son existence!"

En effet, cet anniversaire commémorait vingt-cinq années de travail solide par un groupe de zélés, réunis en vraie académie autour d'un but des plus louables: la conservation en Louisiane de la langue et de la culture françaises. Nous, les bénéficiaires du travail des fondateurs de l'Athénée, sommes fiers en tant que Louisianais de ce qu'ils ont fait; fiers et reconnaissants. Et la question se pose: En ferons-nous autant?

M. Durel vient de nous souligner les grands événements de la vie de l'Athénée depuis sa naissance jusqu'à sa majorité; il m'est dévolu de vous décrire la seconde étape de son honorable histoire.

Il semble qu'il y ait trois points sous lesquels se groupe l'activité de l'Athénée Louisianais au cours des années 1901-1926: 1° Les relations de l'Athénée avec les représentants officiels de la France; 2° Les contacts de l'Athénée avec les mouvements intellectuels en Amérique, en France et ailleurs; 3° L'encouragement et l'essor donnés par l'Athénée à l'effort louisianais.

Il est d'extrême importance que toute oeuvre de tradition entretienne des relations cordiales avec l'ancienne mère

patrie. En faisant ainsi ne s'agit-il pas tout simplement de créer l'occasion favorable de profiter d'un patrimoine plus large. Quoi donc de plus intelligent que d'inviter les représentants actuels de l'ancienne patrie à partager avec soi l'oeuvre de conservation. Nous avons été heureux à la Nouvelle-Orléans de recevoir de la part des consuls généraux de France et des vice-consuls un concours vraiment fraternel aux efforts de l'Athénée. Si je redis les noms de ces représentants de la France à la Nouvelle-Orléans, dans les années que nous parcourons, je suis certaine que plusieurs d'entre vous dans l'assemblée vous rappellerez ces noms non seulement comme les noms d'autorités aimables, mais encore et surtout comme ceux d'amis sincères. Qu'ils s'appellent d'Anglade, Dallamagne, Ambrogi, Richard, Damour, Dejoux, Francastel, LeDuc, Lacaze, Ferrand, Barret, ou de Simonin, les consuls ont répondu généreusement à l'invitation des membres de l'Athénée à se ranger parmi eux. Ainsi ont-ils facilité l'établissement de rapports cordiaux entre la Louisiane et la France. Combien l'oeuvre de l'Athénée aurait-elle été ardue sans l'adhésion de ces Français de France qui ont eu la délicatesse de comprendre ce qu'il y a de précieux dans un souvenir loyal.

Au cours des années 1901-1926, l'Athénée a eu l'honneur de recevoir deux ambassadeurs de France aux Etats-Unis: M. Jules Cambon, qui accepte de devenir membre honoraire et correspondant, et le bien connu et bien estimé aux Etats-Unis, l'honorable Jules Jusserand. D'autres hautes personnalités, telles que le Maréchal Foch, l'Amiral Servan, M. de Faramont, attaché naval à Washington, ont trouvé le temps lors de leur visite à la Nouvelle-Orléans d'être les invités de l'Athénée.

Quant aux contacts que prend l'Athénée avec la vie intellectuelle ailleurs, l'on ne doit pas oublier qu'il y a encore en 1901 des Louisianais qui ont fait leurs études en France, et qui donnent encore preuve à cette date de la discipline intellectuelle française. Il y a aussi de fréquents voyageurs parmi les membres de l'Athénée; Alcée Fortier, Emile Rost, Joseph Breaux, Ulisse Marinoni, et bien d'autres qui rapportent de leurs nombreux voyages à l'étranger des impressions de valeur pour les membres de l'Athénée, ou bien qui tirent parti des rencontres faites pour augmenter

en Louisiane les connaissances sur l'histoire coloniale de l'Etat. Par exemple, Alcée Fortier obtient au cours d'un de ses voyages en France du Ministère des Colonies des copies de documents sur les premiers arrivés et les premiers recensements faits en Louisiane. L'Athénée est invité à souscrire à un fonds destiné à la réparation à Ajaccio de la cathédrale où a été baptisé Napoléon. L'Athénée est également convoqué à collaborer à l'Ecole des Expositions Universelles, sorte "d'International Mart" européen. Inutile de mentionner le rôle qu'a joué l'Athénée dans les fêtes de l'Exposition Centenaire à St. Louis en 1903. Son rôle y était tout indiqué. Quant aux particuliers, Alcée Fortier a été pendant de longues années notre "ambassadeur-au-large," si je puis me servir de cet américanisme, portant comme professeur de l'Université Tulane et président de l'Athénée Louisianais, dans presque tous les Etats des Etats-Unis, ainsi qu'au Canada, et en France, le visage et la voix de la Louisiane cultivée, consciente de son passé et attentive à son devoir présent. L'Athénée s'est enrichi des honneurs qui ont été décernés à Alcée Fortier, honneurs trop étendus pour en faire le dénombrement ici. Il suffit de mentionner qu'à sa mort en 1914, l'Ambassadeur de France aux Etats-Unis écrivait à l'Athénée qu'il se ferait un honneur de tenir le cordon de la bière de leur regretté président.

L'Athénée note les événements importants à l'étranger; disparition de personnalités marquantes, événements angoissants, tels que la guerre de 1914. L'Athénée reçoit des livres d'amis; un volume de poésies est expédié des tranchées françaises mêmes; touchant exemple d'affection de la part de Nicolas Beauduin.

Au cours de son deuxième quart de siècle, l'Athénée assiste à près d'une cinquantaine de conférences distinguées faites en français par des conférenciers dont les noms pour la plupart se trouvent parmi les plus estimés dans la littérature et la critique françaises. Je relève en passant les noms de Louis Madelin, Anatole Le Braz, Funck-Brentano, Gustave Michaut, Firmin-Roz, André Bellessort, André Le Breton, Stéphane Lauzanne, Louis Cazamian, Eugène Brieux, Gaston Rioux, et je pourrais en continuer l'énumération, mais cela suffit pour vous indiquer que l'Athénée

a été mis au courant des beautés de la littérature et de l'art français et des vérités de l'histoire de France par des interprètes les plus savants.

Vaillamment à côté de ces travaux littéraires par des maîtres attitrés, l'Athénée propose chaque année son concours de littérature et d'histoire. Pénétrant par les sujets proposés dans le domaine de la littérature et de la biographie françaises, l'Athénée reçoit de savants travaux sur François Coppée, Victor Hugo, Edmond Rostand, Pierre Loti, Frédéric Mistral, La Fontaine, les auteurs dramatiques modernes et d'autres. Malheureusement les sujets louisianais attirent moins de concurrents; cependant il se produit au concours de 1919 une oeuvre capitale sur les frères Rouquette, Adrien et Dominique. Les Rouquette sont plus heureux que Beauregard et Gayarré par exemple qui attendent toujours leur biographe athénéen. D'autres ouvrages de mérite obtiennent la médaille et le prix en espèces de l'Athénée. Les années de 1901 à 1926 ont vu treize concours couronnés dont quatre doublement. Il est notable cependant que le plus grand nombre des lauréats sont des femmes.

Les **Comptes Rendus** continuent de paraître régulièrement de 1901 à 1926. En tous points les **Comptes Rendus** constituent un précieux dépôt de littérature et de critique. Ils témoignent de près d'une cinquantaine de conférenciers ou de contribuants. Ceux-ci apposent leur signatures à des souvenirs d'autrefois, des poésies, des nouvelles, une étude sur les Acadiens du 20ème siècle, un essai sur les poètes louisianais, un travail sur Baudelaire, une traduction de l'italien d'un conte de Verga. Des noms bien connus et révérés me sonnent à l'oreille et au coeur à la lecture des **Comptes Rendus**, ils sonnent tristement, souvent, car la plupart des auteurs dont je cite les oeuvres ont aujourd'hui disparu.

A côté des oeuvres originales les **Comptes Rendus** font paraître des reprises d'articles publiés en France, ainsi que des réimpressions d'anciennes oeuvres louisianaises.

La présidence de l'Athénée de 1901 à 1926 se partage entre Alcée Fortier et Bussière Rouen qui lui succède; le secrétariat perpétuel, entre Bussière Rouen et Lionel Durel. Les petites réunions sérieuses et académiques des débuts se

transforment en de gracieuses fêtes artistiques lorsque les salons des membres s'ouvrent pour recevoir l'Athénée et ses invités, parmi ces salons je cite ceux des Grima, des Victor Bernard, des Rouen, de Miss Sally Henderson. Aux exercices littéraires s'ajoute la musique. On écoute de belles voix, celles de Mme Bisset, d'Henri Dessommes, de Joseph Deléry; des choeurs bien entraînés, le Cercle Lyrique, le choeur du Professeur O'Connell. Des artistes se font entendre au piano, Eda Flotte, les Bouligny, Mariette Sarrat, Edvige Gondon, pour en mentionner quelques-unes. C'est un concours de talents qui donne aux réunions de l'Athénée un cachet d'élégante mondanité.

Mais, je ne dois plus m'attarder, notre voyage dans le passé compte nous faire parcourir vingt-cinq années encore. S'il y a conclusion à tirer de ce rapide coup d'oeil jeté sur l'Athénée pendant les vingt-cinq premières années de ce siècle, elle nous mènerait à observer: Qu'avec la disparition des plus anciens membres de l'Athénée semble se tarir la source d'où coulaient tant d'oeuvres originales, ceci étant particulièrement vrai des messieurs membres de l'Athénée. Ce fait nous pousse à nous demander si notre littérature louisianaise française est épuisée? Le beau livre de Simone de la Souchère Deléry récemment paru me saute aux yeux pour dire, "Non." Mais, nous devons l'avouer, la France a eu sa large part à ce travail. Ils nous faut trouver de jeunes Louisianais à encourager à produire. Ne nous complaisons pas dans les hauts faits du passé, ni devons-nous nous reposer sur le talent d'un ou de deux ou même de trois d'entre nous. Cela ne suffira pas pour continuer l'oeuvre. Il faut nous renouveler.

L'année 1926 de l'Athénée se termine le 20 décembre par la fête annuelle où l'on couronne **ex aequo** deux admirables manuscrits sur Ronsard.

Apprenons de ce prince des poètes la leçon de l'immortalité littéraire. Pour faire une oeuvre immortelle, disait-il, il faut être enthousiaste, il faut aimer, il faut être jeune.

Nous croyons fermement à l'importance de notre oeuvre; nous aimons le français et la Louisiane; nous voulons l'assurance que l'Athénée continuera dans le but dans lequel il a été fondé. Encourageons donc les jeunes.

Attirons-nous les jeunes; puis, faisons un pas de plus; associons-nous davantage aux mouvements intellectuels dans la ville; portons en dehors de notre cercle enchanté cette certitude que nous tenons de l'expérience: Que la possession de la langue française est un don inépuisable, et que dans l'histoire des idées il faut connaître la France. Faisons-nous apôtres donc, et assurons-nous qu'il y aura toujours lieu d'avoir à l'Athénée Louisianais un secrétaire perpétuel!

L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS—1926-1951

par JAMES F. BEZOU

Vous avez écouté avec un plaisir pareil au mien, j'en suis sûr, l'historique de la période 1876-1901 fait avec tant d'érudition et d'autorité par M. Lionel Durel. La narration des années 1901 à 1926, confiée à la plume gracieuse et douée de Mme Dagmar Renshaw Le Breton, vient de recevoir les applaudissements qu'elle mérite. J'enchaîne donc, et je vais tenter de vous résumer les activités de ce dernier quart de siècle de notre histoire.

Je m'empresse de vous dire qu'une des conférences les plus remarquables faites à l'Athénée pendant l'année 1926 fut celle du 25 mai sur Francis Jammes. C'était précisément Mme Dagmar Renshaw Le Breton qui la faisait, dans la salle du Musée d'Histoire Naturelle de la Louisiane, sous la présidence de M. Bussière Rouen. Le 20 décembre de cette même année, dans la même salle, Mlle Gladys Anne Renshaw, soeur de Mme Le Breton, était proclamée lauréate du concours littéraire de l'Athénée Louisianais qui couronnait son essai sur "Ronsard, Poète Lyrique." Ce même soir, Mlle Marguerite Gutierrez Najera recevait également la médaille d'or et le prix en espèces de l'Athénée, son manuscrit aussi ayant été jugé digne d'être couronné.

Au mois de septembre 1927, l'Athénée publiait ses **Comptes Rendus.** Je vous recommande vivement la lecture de ce numéro qui contient "Le Théâtre Français à Travers sa Mise en Scène," par Mme Simone de la Souchère Deléry, et des poèmes d'Edgar Grima, de F. A. Cousin, et notamment celui d'Emile Ripert intitulé "Cimetière à la Nouvelle-Orléans." Parmi les conférences notables de 1927, nous retrouvons celle de Mme Alphandéry, chevalier de la Légion d'honneur, envoyée de l'Alliance Française, sur la Provence. Le 30 mars 1928 Luc Durtain charmait son auditoire en lui parlant des "Poètes et de la Poésie d'Aujourd'hui." Entretemps, des conférenciers locaux (et ce ne sont pas les moins appréciés) comme Me Lafargue, Albert Lieutaud, et Ulysse Marinoni prenaient la parole devant notre société. Les programmes musicaux, sous la direction d'une grande dame louisianaise, Mme Jeanne Dupuy Harrison,

ajoutaient une note artistique à ces assises littéraires. On applaudissait des artistes comme Mesdames Louise Daboval, Gabrielle Lavedan, Paul Villeré, Joseph Deléry, Victor Bernard, Clara del Marmol, Flotte-Ricau, Marie Théard, René Séré; Mlles Hilda Wassermann, Ella de los Reyes, Anna Harrison; MM. Guy Bayhi, Louis Panzeri, Joseph Deléry, et tant d'autres que je ne puis mentionner ici par crainte de trop allonger cette liste.

Quand j'étais petit, j'éprouvai un rare plaisir à lire les cartes d'invitation portant le prestigieux AL entrelacé qui annonçaient une séance de l'Athénée. Le 17 avril 1928 j'écoutai ma première conférence à l'Athénée, celle de l'honorable Edouard Fabre Surveyer, juge à la Cour supérieure de la province de Québec, sur "Maria Chapdelaine." Je n'ai jamais oublié la conférence ou le conférencier, homme fort distingué, qui avait su trouver ce soir-là l'accent et les mots pour souligner les liens qui unissent la Louisiane et le Canada. J'eus la bonne fortune d'entendre peu de temps après M. Franz Funck-Brentano, membre de l'Institut et conférencier officiel de l'Alliance Française, qui développa son sujet "Ce Qu'était un Roi de France" avec toute l'autorité d'un ancien conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. M. Georges Duhamel, dont nous reparlerons ici ce soir, s'était déjà fait applaudir dans une admirable causerie sur "Le Roman Contemporain."

La livraison de septembre 1929 était consacrée tout entière au magnifique ouvrage de Mme Clara Lewis Landry, "Molière Est-il Un Libertin." C'est en relisant ces anciens numéros de nos **Comptes Rendus,** mes chers amis, que vous constaterez le travail accompli par nos sociétaires. Ainsi je vous renvoie également au numéro de septembre 1930 consacré à cette conférence si purement louisianaise de George C. H. Kernion, "Souvenance d'une Jeunesse Vécue dans le Vieux Carré." Sur ces entrefaites, les morts successives de Georges Damiens, de Mlle Marguerite Roman, et de Mme Arthur de Roaldès avaient endeuilli notre société. Comme de coutume, leurs nécrologies furent prononcées à des réunions de l'Athénée et insérées par la suite dans les **Comptes Rendus.**

En 1930, Mlle Anna Harrison, comme sa mère avant elle, recevait la suprême récompense de l'Athénée pour son

beau travail sur "Louis Hémon et son Oeuvre." En lui attribuant sa médaille d'or, notre "Petite Académie" comme aimait à l'appeler André Lafargue, se déclarait une fois de plus (et je cite les mots mêmes d'André Lafargue) "la gardienne des lettres françaises en Louisiane." Nous avons la bonne fortune actuellement de compter Mlle Harrison parmi les membres de notre bureau.

Le 22 décembre 1931, Mlle Maria Boudreaux, née et élevée dans la région de l'Acadie louisianaise, reçut la médaille au cours de la fête annuelle. Elle avait traité son sujet, "L'Acadie Louisianaise et Evangéline" avec tout l'amour et tout le savoir qu'il comportait.

En 1932 l'Athénée reçut et écouta M. Léon Vallas, conférencier officiel de l'Alliance, dans une causerie d'une haute originalité: "Les Peintres Nous Enseignent la Musique." Le 24 février de cette même année, Me André Lafargue, commandeur de la Légion d'honneur et sous-secrétaire de l'Athénée, présentait une conférence avec projections cinématographiques. Pour la première fois dans son histoire, l'Athénée se servait de l'écran et Me Lafargue commenta la bande avec sa verve et sa brilliante érudition si connue. Cette conférence était intitulée "Le Temple d'Angkor Vat — Ses Merveilles et les Danses Cambodgiennes."

Le concours de 1932, dont le sujet aurait pu paraître assez rébarbatif puisqu'il spécifiait "L'Idéal et les Aspirations des Créoles de la Louisiane sous le Régime du Gouverneur Claiborne 1803-1816," nous apporta le beau manuscrit de Mme Aline de l'Isle Kennedy. Votre président actuel eut la bonne fortune d'être déclaré lauréat dans le concours de 1933: "Le Vieux Carré de la Nouvelle-Orléans." Il n'y eut point de manuscrit couronné avant 1936, quand Mlle Gabrielle Poillon remporta le premier prix par un essai de tout premier ordre sur "L'Oeuvre de Paul Claudel."

Le 19 avril 1937 l'Athénée subissait une perte cruelle. Bussière Rouen, son dévoué président depuis de longues années, rendait sa belle âme de gentilhomme créole à son Créateur. Maître Lafargue qui lui succéda comme président et fit sa nécrologie, a dit avec justesse qu'il était le type achevé du "parfait notaire," et il est vrai que nous pouvons admirer encore dans nos archives des exemples de

cette écriture impeccable où se révèlent tout le souci du travail bien fait et l'amour du métier. Bussière Rouen aimait les calembours, la bonne musique, les lettres françaises, et il avait fait de l'Athénée une seconde carrière. Un tel exemple ne saurait se perdre, et sa mémoire sera toujours vénérée parmi nous.

On éprouve un serrement de coeur à la lecture de nos **Comptes Rendus** de septembre 1939, car les nécrologies y abondent: Charles Dennery, le juge Charles Claiborne, Edgar Grima, Henry Gassie, Georges Michel. La disparition d'Edgar Grima à l'âge de 91 ans n'était certes pas surprenante mais elle laissa un vide que nous n'avons jamais comblé, car il avait conquis le titre de "poète lauréat de l'Athénée." C'était un homme exquis qui aimait bien notre société et il ne sera pas oublié dans nos coeurs.

Le 12 janvier 1936, notre société tenait une séance de gala dans la salle du Petit Théâtre du Réveil Français, à l'Union Française, et célébrait ce que son président, Me André Lafargue, appelait ses "Noces de Diamant," c'est-à-dire, son soixantième anniversaire. A cette occasion Me Lafargue prononça un de ces discours comme seul il en avait le don. M. Paul Villeré s'acquitta avec sa finesse et sa modestie usuelles de son rôle d'historien de la décade 1926-1936. Ce fut une belle fête du coeur et de l'esprit.

Les événements marquants de ces quinze dernières années que nous passons en revue ce soir, je vous les donne aussi rapidement que possible: Conférence de M. Frédéric Urmatt, conférencier officiel de l'Alliance Française; couronnement du manuscrit de Mme Ernest Riedel sur Henry Bordeaux et son oeuvre; la Soirée Dramatique de M. André Frère, Acteur et Auteur; la conférence du frère Antoine Bernard; le pèlerinage de l'Athénée rendu à Lafayette pour couronner le manuscrit de M. Edouard Pérot, professeur de français à Southwestern Louisiana Institute. C'était la premiére fois en 64 ans que l'Athénée Louisianais siégeait "extra muros;" l'hommage à Saint-Augustin lors du centenaire de cette vénérable église prononcé par le Père Henri-Charles Bezou, enfant de la paroisse; la prestigieuse conférence de Me Lafague sur "La Marseillaise," et le tableau vivant qui suivit sur la scène de l'Union Française; le court mais intéressant manuscrit de Mme Gabrielle Lave-

dan, lauréate du concours de 1933 sur "Servir son Pays en Temps de Guerre," et le travail tout empreint d'affection pour son pays d'adoption par une autre lauréate de France, Madame Yvonne Faulkner, lauréate du concours de 1946.

Le 3 février 1949 notre Société subissait une perte irréparable de par la mort de son zélé et incomparable président, Me André Lafargue. Sa mémoire est trop vivante pour que je refasse ce soir son panégyrique. J'ai eu l'honneur de jouir de sa confiance, de son amitié et, d'après son désir, je détiens actuellement sa succession. Je continuerai à m'inspirer de son exemple.

Les fastes des deux dernières années de notre société sont trop frais dans nos mémoires pour que je vous en parle maintenant. Il suffit de dire que, grâce à un heureux concours de circonstances, l'Athénée a pu poursuivre son travail, a reçu des conférenciers, présenté des programmes variés, et couronné ici-même, il y a moins d'un an, le très bel essai de Mme James Kail sur "Les Romanciers de Langue Française en Louisiane de 1870 à 1900." Vous n'avez pas perdu, j'en suis sûr, le souvenir de cette soirée mémorable.

Ainsi mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il ne me reste qu'à prendre devant vous l'engagement solennel de continuer notre oeuvre jusqu'au bout. Vous savez que c'est l'amour de la France, de sa langue splendide, de sa culture supérieure, qui nous lie et nous fait travailler ensemble. Vous ressentez comme moi, je sais que je ne me trompe pas, cette communion d'âme et d'esprit que je ne retrouve qu'à l'Athénée. A l'heure où de si lourdes menaces pèsent sur l'avenir de notre pays et de notre civilisation chrétienne, il me semble que nous devons, plus que jamais, ne rien perdre de notre essence spirituelle. Cette belle, limpide et harmonieuse langue de France que nous parlons à nos réunions nous met peut-être à part. Dans certains milieux, on nous accusera peut-être d'un attachement périmé et hors de mise. Mais je dis et je proclame, fort de l'appui et de l'encouragement qui assurent l'avenir de notre vénérable et docte société, que l'Athénée Louisianais s'achemine dès ce soir vers son centenaire dans la confiance sereine qu'il restera toujours digne de son glorieux passé.

L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE FRANÇOIS-XAVIER MARTIN

par RENÉ J. LEGARDEUR, JR.

Parmi les causes célèbres qui distinguèrent l'histoire de la jurisprudence louisianaise au dix-neuvième siècle, l'une des plus renommées fut le procès intenté en 1847 par l'Etat de la Louisiane contre Paul-Barthélemy Martin, en ses qualités d'héritier unique et d'exécuteur testamentaire de son frère, le feu juge François-Xavier Martin. Presque toutes les histoires de la Louisiane depuis cette époque font quelque allusion à cette affaire, et une partie considérable des témoignages et des plaidoiries a été conservée sous forme permanente dans les archives imprimées de la Cour Suprême de la Louisiane.[1] Ceux qui ont eu la patience et l'industrie de parcourir ces cinquante-quatre pages d'impression serrée savent aussi qu'elles renferment en son entier le discours fait à cette occasion par le célèbre avocat néo-orléanais Etienne Mazureau.

L'auteur de ces lignes a pensé que les lecteurs des **Comptes Rendus** seraient heureux de voir dans les pages de leur revue un récit de cette intéressante affaire, ainsi qu'un abrégé du beau plaidoyer de Mazureau. De plus, le présent article renfermera quelques données tirées des registres, non imprimés, de la première audience de ce procès à la cour inférieure, qui ne se trouvent pas dans les livres à consulter les plus accessibles. En se proposant cette tâche, l'auteur, n'ayant aucune connaissance professionnelle du droit, s'en remet à l'indulgence bienveillante de ses lecteurs.

François-Xavier Martin, dont la succession donna lieu à ce fameux procès, est trop bien connu des spécialistes de l'histoire de la Louisiane pour qu'une relation détaillée de sa vie soit nécessaire ici. Sa carrière judiciaire est très bien résumée dans son épitaphe au cimetière Saint-Louis No. 2:

[1]**Louisiana Annual Reports,** Vol. II (1847), pp. 667-721.

FRANÇOIS XAVIER MARTIN.
né à Marseille le 17 Mars 1762.
mort à la Nouvelle Orléans le 10 Décembre 1846.
Membre de la chambre des Représentans
de l'Etat de la Caroline du Nord 1806.
Juge de la cour Supérieure
du territoire du Mississippi 1809.
Juge de la cour Supérieure
du territoire d'Orléans 1810.
Juge de la cour Suprême de l'Etat de la Louisiane
pendant 31 ans
du 1er Février 1815 au 18 Mars 1846.
Membre associé étranger
de l'académie de Marseille 1817.
Docteur de l'académie
de Harvard Massachusetts 1841.

Ajoutons quelques mots pour achever le portrait: pendant les dix dernières années de son long mandat à la Cour Suprême, il en fut le président; il était savant et érudit, l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire et de droit, dont deux histoires bien connues de la Louisiane et de la Caroline du Nord; il jouissait d'une réputation universelle de juge intègre et probe; et il poussait la parcimonie à un tel degré qu'il était l'objet des commérages, voire du ridicule, en son vivant et après sa mort.

Quand le juge Martin décéda le 10 décembre 1846 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il laissa un riche héritage. Il ne s'était jamais marié, et s'il était mort intestat, sa succession serait passée à ses seuls parents vivants dans les proportions suivantes: un tiers à son frère Paul-Barthélemy, non marié, originaire de France mais domicilié à la Louisiane depuis dix ans environ; un tiers aux enfants, domiciliés en France, de son frère décédé Joseph-Vincent; et un tiers aux enfants, également domiciliés en France, de sa soeur décédée Angélique.

Cependant, le juge Martin a laissé un testament — un testament olographe; c'est-à-dire, un testament écrit en entier, daté et signé de la main du testateur lui-même, et partant, reconnu selon le Code Civil comme ayant une validité parfaite, même sans attestation.

A la date de ce testament, François-Xavier Martin avait été complètement aveugle depuis six ans au moins!

Voici une traduction exacte de ce testament, écrit en anglais, vraiment un grimoire qui fait pitié, lisible néanmoins:[2]

> J'institue mon frère Paul-Barthélemy Martin héritier de ma succession entière, immeuble et meuble, et mon exécuteur testamentaire et détenteur de ma succession.
>
> En cas de sa mort, absence ou incapacité, je nomme mon ami et collègue Edouard Simon mon exécuteur testamentaire et détenteur de ma succession.
>
> Nouvelle-Orléans ce vingt et unième jour de mai dix-huit cent quarante-quatre.
>
> F X Martin

Le testament fut déposé à la Seconde Cour de District; l'écriture et la signature furent attestées authentiques par les juges Henry A. Bullard,[3] Edouard Simon et Alonzo Morphy,[4] tous juristes distingués et anciens amis et collègues du défunt juge. Le 9 janvier 1847, l'exécuteur Paul-Barthélemy Martin déposa l'inventaire de la succession à la même cour, accusant une valeur de $396,841.17.[5] L'inventaire fut accepté, et le juge Canon ordonna l'exécution du testament. A cette époque à la Louisiane, seules les successions qui passaient à des héritiers non domiciliés aux Etats-Unis étaient soumises à un impôt, une taxe de dix pour cent instituée par la loi de 1842. Puisque l'héritier Paul-Barthélemy Martin était légalement domicilié à la Louisiane, il était censé avoir le droit de recevoir les biens de la succession exempts de taxe, et par conséquent l'ordre de la cour le mit en pleine possession de son héritage.

Peu de jours après, Paul Martin confia à un courtier, Samuel Moore, une partie des propriétés à vendre, et il

---

[2]On trouvera une reproduction du testament dans l'édition de 1882 de **The History of Louisiana** de François-Xavier Martin, en regard de la page xxxviii. Cette reproduction rétrécit l'écriture et le testament original est sensiblement plus lisible.

[3]Le fondateur en 1836, et le premier président, de la **Louisiana Historical Society.**

[4]Père de Paul Morphy, le brillant champion d'échecs.

[5]D'après plusieurs journaux contemporains, la valeur réelle de la succession devait dépasser ce chiffre.

laissa entendre qu'il se proposait de convertir tous les biens en espèces et de retourner en France. Là-dessus, l'Etat entama promptement un procès contre lui, demandant l'annulation du testament et réclamant la taxe de dix pour cent se montant à $39,608.41,[6] pour les motifs suivants: premièrement, d'après une pétition du 4 février, que le juge Martin, en raison de sa cécité, était physiquement incapable de faire un testament olographe, que le testament devrait donc être prononcé nul et non avenu, que par conséquent le juge était en effet mort intestat, et que par ce fait la succession serait dévolue à des héritiers domiciliés hors des Etats-Unis et serait passible de la taxe de dix pour cent; deuxièmement, d'après une pétition supplémentaire du 16 février, que le feu juge, dans le but illicite de frustrer l'Etat de la taxe de dix pour cent, légua, par le moyen d'un testament olographe enregistré à la cour, sa succession entière à son frère Paul Martin, sous convention arrêtée entre eux que les biens ainsi légués seraient dévolus à des héritiers non domiciliés aux Etats-Unis, que ceci était le motif pour lequel le testateur nomma son frère son unique héritier, que cette convention constituait un fidéicommis[7] prohibé par le Code, et que par conséquent le testament devrait être annulé.

L'audience fut ouverte le 25 février 1847 devant le juge E. A. Canon de la Seconde Cour de District. Les représentants de l'Etat étaient William-Augustus Elmore, l'avocat-général, Eugène Musson et J. F. Pépin. Le défendeur avait nommé comme son seul avocat Félix Grima.[8] Les principaux témoins convoqués par l'Etat étaient d'anciens amis et collègues du feu juge, eux-mêmes gens de robe distingués: les juges Henry A. Bullard, Alonzo Morphy, Edouard Simon,

---

[6]Il saute aux yeux que le montant exact des dix pour cent est bien de $39,684.12. L'erreur s'est premièrement glissée dans la pétition présentée par l'avocat-général, et s'est perpétuée dans toute la procédure subséquente. Le juge Canon y attira l'attention dans son jugement, mais il ajouta que le montant exact était vraiment de $39,684.41!

[7]Un fidéicommis est un legs testamentaire fait au nom d'une personne secrètement ou expressément chargée de le restituer à une autre (**Petit Larousse Illustré**).

[8]Né à la Nouvelle-Orléans en 1798, admis au barreau en 1819, et l'un des juristes les plus distingués de l'époque. Un de ses fils était Edgar Grima, dont beaucoup d'entre nous se souviennent encore, membre de l'Athénée Louisianais pendant de longues années, qui contribua un grand nombre de charmantes poésies aux **Comptes Rendus.**

et — chose étrange — Félix Grima lui-même, l'avocat du défendeur. L'Etat convoqua aussi Henry D. Ogden et M. Greiner, ci-devant secrétaires du juge Martin, Samuel Moore, le courtier engagé par Paul Martin, et Thomas Curry. La défense ne fit paraître que trois témoins: Alexandre Grailhe,[9] Théodore Guyol, ancien notaire du juge Martin, et N. Visinier, comptable de la Banque de la Louisiane.

Les données essentielles de l'affaire ne furent pas contestées. Le testament était véritablement dans l'écriture du feu juge, et il en avait révélé le contenu à plusieurs des témoins. Il avait été complètement aveugle depuis six ans au moins avant la date du testament, pendant cinq desquels il était président de la Cour Suprême. Il pouvait et il avait signé des ordres, des chèques, et d'autres papiers, quoiqu'il fût nécessaire qu'un autre remplît sa plume, guidât sa main au commencement de chaque ligne, et l'avertît quand il s'écartait de la page. Le juge avait déclaré à l'un des témoins qu'il avait écrit le testament avec l'aide d'une règle, mais aucun des témoins ne l'avait vu à l'oeuvre. Le juge avait à plusieurs reprises exprimé son mécontentement au sujet de la taxe de dix pour cent, et avait même déclaré que l'on pourrait l'éluder. Cependant, il avait énoncé nettement, à deux ou trois des témoins, qu'il ne voulait pas que ses biens fussent dispersés après sa mort; qu'il était désireux de donner de l'argent à ses neveux pour qu'ils achetassent une propriété à la Louisiane, mais seulement à condition qu'ils y vinssent pour y prendre demeure; autrement, qu'ils ne pouvaient pas toucher son argent. Aucun des témoins n'avait entendu, soit du juge, soit de son frère, qu'il existait une convention entre eux quant à la disposition de l'héritage; le juge voulait que son frère le reçût en son entier pour le conserver, pour être "un autre lui-même envers ses parents"; mais à plusieurs reprises il avait exprimé la crainte que son frère ne vendît ses biens après sa mort. Un autre point assez significatif ressort des témoignages — apparemment omis dans les rapports imprimés, sauf l'allusion qu'on y trouve dans l'opinion du juge de la Cour Suprême: c'est que le juge Martin, à l'époque où il fit son testament, ignorait l'existence des enfants de sa soeur décédée Angélique; d'où il s'ensuit que le juge croyait que, dans le cas où

[9]Célèbre comme avocat, ainsi que par son duel avec Mandeville de Marigny.

il mourrait intestat, sa succession serait partagée en deux: une part à son frère Paul, exempte de taxe, et l'autre aux enfants de son frère décédé Joseph-Vincent.

Le 2 mars l'Etat proposa un interrogatoire à Paul Martin, en anglais, auquel il répondit séance tenante en français. Il insista sur son droit à titre d'héritier unique de faire de la succession ce qu'il en voulait; en ses propres mots, "il n'y a eu aucun entendu entre mon frère et moi; mon frère m'a donné là-dessus, ni instructions, ni directions aucunes; il m'a laissé son héritier, et c'est à moi à disposer de son bien comme je l'entendrai."[10]

Les plaidoiries furent terminées le 4 mars, et le juge Canon, désirant poursuivre son examen de l'affaire, différa sa décision. Cette décision si longuement attendue, il l'énonça le 15 mars en faveur de l'Etat, en termes concis, vigoureux et clairs. Voici en traduction l'essentiel de ce jugement:

> Les témoignages démontrent que, ni selon la lettre ni selon l'esprit de la loi, le testateur dans cette affaire n'aurait pu, à la date de ce document, écrire **en entier**, dater et signer son testament olographe de sa propre main; que malgré ce qui a été témoigné à ce sujet, l'impuissance avouée et notoire du testateur doit nous en convaincre; et qu'il est impossible que l'homme qui depuis tant d'années n'a pu tirer un chèque sans qu'on lui guide la main, et sans qu'on fasse pour lui les sept-huitièmes du travail, aurait pu **écrire en entier, dater et signer,** même le grimoire tordu et illisible qui a été enregistré en cette cour, comme étant le testament olographe du feu juge F. X. Martin . . .
>
> . . . Nos longues et assidues recherches et réflexions nous ont amené à notre présente opinion que le testament olographe mis en contestation ne tombe pas sous les conditions imposées par la loi quant à sa validité, et doit être prononcé nul.
>
> Malgré les réponses faites par le défendeur aux interrogatoires proposés, nous sommes convaincu que le testament et le legs universel qu'il renferme, furent préparés dans l'unique but, presque avoué d'ailleurs, de frauder l'Etat de la Louisiane de la taxe de dix pour cent . . . ceci étant un projet auquel le testateur avait longuement réfléchi et qu'il avait mûri dans son esprit persévérant . . .

On ne peut pas taxer d'ambiguité le langage clair et énergique de cette décision. Elle ne signifiait ni plus ni

[10] Il n'était évidemment pas la mode à cette époque d'employer la réplique si souvent entendue de nos jours: "Je refuse de répondre pour la raison que ma réponse pourrait m'incriminer."

moins que, d'abord, le juge Martin, en dépit de sa longue magistrature, dont trente et une années passées à la Cour Suprême de l'Etat, s'était quand même permis de faire un testament invalide; ensuite, que ce juge insigne et probe était maintenant dénoncé ouvertement comme ayant commis une fraude.

Le défendeur en appela immédiatement à la Cour Suprême de l'Etat, et la seconde audience du procès eut lieu devant ce tribunal en juin 1847. La Cour Suprême à cette époque se composait de George Eustis, premier juge, et Pierre-Adolphe Rost,[11] George-Rogers King et Thomas Slidell, juges-adjoints. L'Etat fut représenté comme auparavant par MM. Elmore, Musson et Pépin. En ce qui concerne le défendeur, cependant, M. Félix Grima, son seul représentant à la première audience, prit comme associés deux autres avocats, Antoine-Gustave Le Gardeur de Tilly[12] et Etienne Mazureau. Evidemment, la tâche qui incombait à la défense était non seulement de revendiquer le droit de Paul Martin aux biens de l'héritage, mais de rétablir d'une manière éclatante la réputation et l'honneur du défunt légiste qui avaient été si rudement assaillis dans la cour inférieure.

Les conseillers savants de l'Etat puisèrent dans l'histoire entière des jurisprudences romaine, espagnole, française et louisianaise dans le but de définir les lois traitant des testaments olographes. On détailla un catalogue d'autorités écrasant, à partir des empereurs romains Alexandre-Sévère, Valens, Valentinien, Gratien, Justinien le légiste, suivis de commentateurs français et espagnols innombrables, sans oublier les codificateurs et juristes louisianais — le tout en quatre langues, latine, française, espagnole et anglaise. D'après les arguments de l'Etat, cet imposant étalage de sources et de précédents prouvait hors de doute que la forme prescrite pour les testaments olographes était si restreinte et si précise que la seule conclusion possible qui en ressortait était qu'un aveugle ne pouvait écrire un testament valide sous cette forme. Chose étrange: dans tous les précédents cités, l'on

---

[11]Père du juge Emile Rost, ancien membre et officier loyal et dévoué de l'Athénée Louisianais.

[12]Né à la Nouvelle-Orléans en 1809, le fils de réfugiés de Saint-Domingue arrivés de Cuba la même année. Il avait été admis au barreau en 1846.

ne put trouver qu'un seul cas d'une contestation d'un testament olographe fait par un aveugle. Celui-ci eut lieu en 1770, et le testament fut prononcé valide; mais les représentants de l'Etat soutenaient que les circonstances dans les deux cas étaient différentes. Quant à la pétition supplémentaire — c'est-à-dire, l'allégation de fraude — l'Etat affirma que l'existence d'un fidéicommis pouvait être établie par évidence indirecte, et par l'intention apparente des parties telle qu'on pouvait la déduire de leurs actions; que l'intention des parties était rendue manifeste par la mise en vente des propriétés par Paul Martin, ainsi que par les réponses qu'il avait faites aux interrogatoires à lui proposés.

Les avocats de Paul Martin prirent ensuite la parole: d'abord, M. Grima en anglais, puis M. Mazureau en français, et en dernier lieu M. Le Gardeur en anglais. Puisque le plaidoyer de M. Mazureau renferme la plupart des arguments pour la défense, et qu'il est de plus une oeuvre d'une éloquence vigoureuse et persuasive, nous bornerons notre analyse de ces arguments à un abrégé de ce beau discours, avec citations copieuses des paroles de l'orateur.

A ce moment Etienne Mazureau avait soixante-dix ans, et devait mourir deux ans plus tard. Il avait eu une longue et distinguée carrière à la Nouvelle-Orléans depuis son arrivée en cette ville quarante-trois ans auparavant; il avait été avocat-général de l'Etat sous plusieurs gouverneurs; il avait également servi dans la législature. En 1847, quand il se leva pour défendre le nom de son ancien collègue, il était le doyen des avocats de la Nouvelle-Orléans.

Voici son signalement par un écrivain moderne: "Petit et corpulent, il avait une tête trop grosse pour son corps, des yeux noirs étincelants, des cheveux noirs, un teint basané. Il était digne, solennel, sans pompe, naturellement fougueux, agressif, dogmatique; il savait être à l'occasion mielleux et conciliant, mais jamais il n'était plus dangereux."[13]

Un écrivain de l'époque a donné une analyse pénétrante de ce personnage, dont voici un extrait: "Lorsque M. Mazureau paraît au barreau, les éclats qu'il jette font voir toutes les richesses de son organisation, et l'on dirait par

[13]Edward Larocque Tinker: **Les Ecrits de Langue Française en Louisiane au XIXe Siècle**, Paris, 1932, p. 348.



ETIENNE MAZUREAU

D'après une silhouette contemporaine de Garbeille parue dans la Revue Louisianaise

Reproduction tirée des *Ecrits de Langue Française en Louisiane au XIX*e *Siècle,* par la permission gracieuse de l'auteur, M. Edward Larocque Tinker.

momens que son éloquence va reprendre les foudres des temps passés. . . . Son style n'est pas coloré, mais il est nerveux, incisif, et frappe comme une bonne lame d'acier. . . . Ses discours manquent de ce je ne sais quoi d'éblouissant, de chaud, de frémissant que vous voyez ailleurs; mais ils sont presque toujours revêtus de l'invincible armure d'une raison transcendante. . . . C'est un talent sobre, vigoureux, d'une foi hardie, affrontant les tempêtes non pas avec l'ambition d'ajouter à leurs sublimités, mais avec la certitude d'y rester debout comme un colosse inébranlable. Sa méthode serait parfaite s'il ne se laissait égarer inutilement dans des digressions infinies. . . . Le sarcasme devient entre ses mains une arme terrible; sa logique est toujours hérissée de pointes acérées. . . M. Mazureau est un homme d'une immense érudition. Mais en homme d'esprit, il se garde d'en faire étalage. . . ."[14]

L'argument de M. Mazureau consiste d'une introduction et de six parties numérotées, le tout exposé très méthodiquement. L'introduction mérite d'être citée tout entière: remarquez la finesse élégante du langage dont il se sert pour faire allusion à la parcimonie si notoire du feu juge Martin:[15]

> "Celui qui amasse une grande fortune, sème des procès qui germeront après sa mort." Cette sentence d'un philosophe indien, si je ne me trompe, n'a jamais empêché certains hommes dans aucun pays du monde civilisé, ancien ou nouveau, d'accumuler, pour ainsi dire, tous les jours de leur vie, des richesses dont ils ne savaient jouir qu'à leur manière — en les contemplant. Mais l'expérience a souvent prouvé qu'elle était vraiment juste; et le procès actuel en est un exemple.
>
> François-Xavier Martin, artisan de sa propre fortune, arrivé dans sa jeunesse aux Etats-Unis, était un de ces hommes comme on n'en voit peut-être pas beaucoup aujourd'hui, pour qui l'étude, un travail opiniâtre, et l'exercice constant de la faculté pensante, étaient autant de besoins de première nécessité. Deux passions semblaient le dominer: celle de la célébrité comme savant et profond juriste, et celle des richesses. Sa vie extérieure était, en quelque sorte, celle d'un philosophe revenu de toutes les vanités mondaines. Et, dans son intérieur, le plus souvent seul avec lui-

[14]L'Inconnu (Cyprien Dufour) : **Esquisses Locales,** Nouvelle-Orléans, 1847, pp. 33-35.

[15]Quelques fautes d'impression assez apparentes dans l'original ont été rectifiées.

même, il développait avec une sagesse toute particulière les ressources que lui créait son propre génie, soit pour étendre sa réputation comme légiste et magistrat, soit pour augmenter le trésor qu'il avait amassé par son travail et son économie. Il fut trente ans juge de la Cour Suprême de notre Etat, et il en était le président lorsque l'organisation judiciaire voulue par notre constitution nouvelle le fit descendre de son siège. Trente ans, son oreille fut caressé des témoignages les plus flatteurs d'une très haute considération, et comme savant et comme juge intègre et incorruptible. Il est descendu dans la tombe, escorté par un nombreux convoi, composé de ce que notre cité renferme de plus respectable. Mais, en rendant sa dépouille mortelle à la terre, notre mère commune, il a laissé un testament par lequel il a disposé, en faveur de son frère, d'une fortune de près de quatre cent mille piastres! Et ce juge, ce président de notre Cour Suprême, célèbre par ses capacités intellectuelles, par une judiciaire distinguée; par des lumières d'un ordre supérieur; qui a pu, pendant trente années, durant les neuf ou dix dernières desquelles il avait perdu l'usage de la vue, rédiger, rendre et prononcer des décisions, des sentences que beaucoup de gens considéraient comme autant d'oracles, n'a pas pu échapper à la sévérité de la sentence du philosophe indien! Sa mort a donné naissance à un procès, et dans ce procès, fait au nom de l'Etat, il est représenté comme ayant été physiquement incapable de faire un testament olographe; et on en demande l'annulation! Une pétition supplémentaire est présentée, dans laquelle on reconnaît manifestement que cette prétendue incapacité n'était que l'effet d'une imagination échauffée par l'envie de retenir au moins quelque lambeau de son opulente succession; et dans laquelle, voulant arriver plus sûrement à ce but, on l'accuse de n'avoir fait par son testament qu'un fidéicommis prohibé par notre Code.

I. Dans cette première partie de son argument, M. Mazureau s'occupe de la pétition principale faite par l'Etat, à l'effet que le juge Martin était physiquement incapable, en raison de sa cécité, de faire un testament olographe, que le testament était donc nul, que par conséquent le juge Martin était en réalité mort intestat, d'où il s'ensuivait que sa succession serait dévolue à des héritiers non domiciliés aux Etats-Unis et serait passible de la taxe de dix pour cent; et qu'enfin, l'exécuteur Paul Martin, contre qui le procès avait été intenté, devrait être condamné à payer les $39,608 demandées.[16]

Comment serait-ce possible, demande M. Mazureau? Si le testament est nul, il n'y a plus de testament, par consé-

[16]M. Mazureau disait "piastres," le terme couramment employé en Louisiane.

quent Paul Martin n'est plus exécuteur testamentaire ni héritier unique: Comment serait-il condamné à payer la taxe demandée? Avec quoi la payerait-il?

Laissons maintenant la parole à M. Mazureau:

Mais je ne puis laisser passer une réflexion dont je suis frappé, sans la communiquer à la cour. Le testament, je le répète, avait été ouvert et prouvé; le légataire universel avait fait inventaire, et était en possession. Que signifiait donc l'allégation contenue dans la pétition présentée après, de l'incapacité physique dont était frappé le testateur de faire un testament olographe? Que signifiait-elle, si ce n'est une accusation de faux quant au testament lui-même, et de parjure quant aux témoins qui, sous leur serment, avaient attesté que ce testament était entièrement écrit, daté et signé de la main du juge Martin? Elle ne signifiait que cela et rien de plus; car s'il était, à la date de ce testament, physiquement incapable de l'écrire, le dater, et le signer, il n'y avait pas à balancer: il fallait conclure de suite que le testament présenté était l'oeuvre d'un faussaire, d'un contrefacteur, et le serment des témoins qui ont juré que ce testament était de la main du défunt, un parjure. L'avocat-général, s'il était convaincu de l'incapacité physique par lui alléguée, avait, j'en conviens, un devoir à remplir envers l'Etat. Ce devoir était, non pas de demander à l'appelant $39,608 41 c., mais bien de chercher quel était le faussaire, le contrefacteur, et de le mettre, ainsi que les témoins parjures, en accusation.

II. Voyons maintenant la pétition supplémentaire que l'on a présentée au nom de l'Etat. Elle, ou la pétition originale, devait être rejetée.

Ainsi que la cour peut le voir, en lisant cette assez curieuse production, le défunt François-Xavier Martin n'est plus représenté comme frappé d'une incapacité physique de faire un testament olographe; on lui reproche, littéralement et avec une clarté d'expression peu commune, non plus d'avoir été aveugle; mais d'avoir, par son testament olographe, légué tout son bien à son frère, Paul-Barthélemy Martin, résidant à la Nouvelle-Orléans, après s'être bien entendu avec celui-ci, afin que tout son bien, ou partie de son bien, passât à ses autres héritiers, tous étrangers et résidant en France, pour être partagé comme s'il n'eût été fait aucune disposition **mortis causà** . . .

Les conseils ou organes de l'Etat voudraient-ils bien prendre la peine de nous expliquer, comment l'homme qui était physiquement incapable de faire un testament olographe, a cependant légué, par son testament olographe, tout son bien à son frère? . . .

III. L'aveugle François-Xavier Martin, a-t-il fait lui-même, a-t-il écrit, daté, et signé, de sa propre main, le testament olographe déposé à la cour de district après son décès? Examinons d'abord cette question de fait. . . .

Là-dessus, l'avocat énonce son entendement des articles du Code Civil touchant les testaments olographes, et il continue dans les termes suivants:

. . . Le juge de la cour inférieure nous dit . . . "The testimony shows, that neither according to the letter or to the Spirit of the law, the testator in this case, could, at the date of that document, have **entirely** written, dated and signed his Olographic Will, with his own hand."

Je m'arrête ici un moment et je dis: Oh! Honorable Seconde Cour de District, la question soumise à votre sagesse, était moins de savoir si d'après les dires de témoins entendus, il **pouvait** écrire en entier son testament, le dater, et le signer; que de savoir si en effet il **l'a** écrit en entier, daté, et signé de sa propre main! Croyez-vous, que c'est remplir suffisamment votre mandat que de prononcer avec n'importe quels témoignages de gens plus ou moins instruits, plus ou moins réfléchis, ou plus ou moins légers, ou plus ou moins judicieux, qui vous diraient qu'un aveugle ne peut pas écrire, ou qu'il ne le pouvait pas quand il a fait son testament, à moins que, par exemple, on ne l'assît à une table, qu'on n'y mît devant lui du papier, qu'on ne lui mît à la main une plume chargée d'encre, qu'on ne lui posât la main sur le papier à l'endroit où il fallait commencer, qu'on ne rechargeât sa plume d'encre quand il était nécessaire de le faire, qu'on ne lui remît ensuite cette plume à la main, qu'on ne dirigeât cette main à l'endroit où il fallait reprendre pour continuer d'écrire, qu'on ne l'avertît de revenir à gauche quand sa plume s'écartait de la page, et que là encore on n'y dirigeât sa main; croyez-vous, dis-je, qu'il soit logique de conclure de là que ce n'est pas lui qui a pu écrire en entier, dater, et signer son testament de sa propre main? N'est-il donc pas excessivement clair qu'avec ces secours il peut fort bien, l'aveugle qui sait écrire, écrire en entier, dater et signer son testament? Est-ce que l'aveugle qui ne se conduit dans les rues qu'à l'aide de son domestique, sur l'épaule duquel il appuie sa main, ne marche pas? ne parcourt pas lui-même en entier la distance qu'il y a de son point de départ à son point d'arrivée? Selon vos idées, ô Honorable Cour Inférieure, l'homme dont la main tremblerait trop pour signer, sans qu'on la lui tînt, ne signerait donc pas lui-même, si on la lui tenait quand il signe? . . .

Autre hypothèse: on sait que le testament olographe, pour être valide, doit être écrit en entier, daté et signé **de la main du testateur lui-même.** On a vu à la Nouvelle-Orléans, il y a quelques années, un jeune homme de la race anglo-saxonne, qui n'avait ni bras ni mains. Il découpait d'une manière parfaite avec ses pieds toutes sortes de fleurs et de dessins; il ouvrait une montre et la montait; il chargeait une arme à feu et la tirait; il écrivait une lettre, la ployait, et la cachetait. Supposons qu'il eût la fantaisie de faire, d'écrire, de signer, de dater son testament; et qu'il fût mort après. La cour de district aurait-elle cassé son testament? Je n'ose le croire; cependant son attachement à la lettre de la loi lui en

aurait fait un devoir; car le testament, pour être valide, devait être écrit en entier, daté et signé **de la main** du testateur lui-même, et malheureusement, par l'effet irrémédiable d'une bien cruelle **incapacité physique,** le testateur n'a pu l'écrire que **du pied** . . .

IV. Sous cet article, M. Mazureau examine la question de l'incapacité légale, distinguée de l'incapacité physique. Il souligne le fait que la cour inférieure avait délibéré sur cette question d'incapacité légale comme si elle était un des motifs de l'action, tandis que, en réalité, cette espèce d'incapacité n'avait été alléguée par l'Etat, ni dans sa pétition principale, ni dans la pétition supplémentaire.

Sur ce, M. Mazureau se lance dans une polémique longue et railleuse contre M. Duranton, légiste contemporain et professeur de droit en France, qui avait énoncé le dicton suivant cité par les avocats de l'Etat dans leurs arguments: "Comme ceux qui ne savent ou ne peuvent lire, ne peuvent pareillement écrire, ils ne peuvent pas non plus faire un testament olographe." Il suffira de citer ici le paragraphe suivant de cette dissertation brillante et vigoureuse, mais d'intérêt plutôt technique:

Comment un professeur de droit français peut-il bien faire cette erreur? Il me serait difficile de le concevoir. Si M. Duranton était ici, je pourrais lui dire: "Daignez voir le testament olographe qu'a certainement bien écrit, daté, et signé de sa main, le défunt François-Xavier Martin, aveugle, qui, depuis plusieurs années, ne pouvait plus lire du tout; et j'ai trop bonne opinion de vous pour m'imaginer que vous n'écouterez pas la voix de votre raison, qui, éclairée par le témoignage de vos sens, vous dira qu'un aveugle peut écrire, quoiqu'il ne puisse rien lire du tout." Et si ce grand homme refusait de se rendre; s'il exigeait, avant de céder, qu'on lui montrât un aveugle écrivant; je lui dirais: O sceptique! approchez! posez-moi, sur les yeux, tel bandeau que vous jugerez assez épais pour empêcher tout rayon de lumière d'y avoir accès! Je m'engage à écrire en votre présence, un testament tel que la loi de votre pays, tel que celle du mien, veut qu'il soit pour être valable . . .

V. Ici l'avocat se pose la question suivante:

Est-il vrai que, dans l'Etat de la Louisiane, à la date du testament de feu François-Xavier Martin, la loi interdisait à l'aveugle qui sait et qui peut écrire, et qui écrit, la faculté de faire un testament olographe?

Nous voici encore en face de la question d'incapacité légale, traitée d'un autre point de vue. Nous ne sommes pas obligés de suivre notre orateur dans les péripéties de cette discussion; il suffira d'en citer le dernier paragraphe, qui nous mènera sans pause au dernier article:

En m'excusant autant qu'il est en moi de le faire, d'avoir honoré cette question de mes remarques — question vraiment oiseuse, puisqu'il n'y avait dans la procédure aucune allégation d'incapacité légale, je passe à l'examen de la question de simulation; et voici comment je la pose:

VI. Est-il vrai que l'institution de légataire universel, faite par le testament olographe de François-Xavier Martin, en faveur de son frère Paul-Barthélemy Martin, n'est qu'une simulation? . . . Enfin que le testateur n'a eu recours à cette simulation que dans la vue illicite de frustrer l'Etat de la Louisiane de la taxe de dix pour cent imposée par la loi? . . .

Il procède ensuite à un examen minutieux des dépositions des témoins appelés par l'Etat, dont la plupart, nous nous souvenons, avaient été les collègues et les associés du feu juge. Le défendeur lui-même, dit M. Mazureau, a nié catégoriquement, dans ses réponses aux interrogatoires qu'on lui proposa, l'existence d'une convention arrêtée avec son frère touchant la disposition de ses biens; il ressortait très clairement des témoignages de MM. Grima, Simon et Morphy que l'intention du défunt juge était que sa succession demeurât intacte, qu'il ne voulait pas que son frère vendît ses biens après son décès, qu'il voulait donner de l'argent à ses parents français, mais à la seule condition qu'ils vinssent à la Louisiane pour y établir leur résidence.

En voilà assez, j'ose le dire avec confiance, pour laver le testateur de l'imputation odieuse qu'on avait eu le courage de faire à sa mémoire. Les morts, disait Cromwell, ne se vengent pas; mais je dis que les morts peuvent parler et confondre leurs injustes accusateurs, quand ceux-ci osent troubler leurs cendres, les évoquer des régions éternelles, et les interroger. Ce procès qui, je l'espère, ne sera pas une leçon perdue pour tout le monde, en est la preuve.

Mais notre orateur n'a pas encore touché à la fin; il passe au témoignage de M. Greiner, ancien secrétaire du juge Martin, qui avait déclaré que la loi de 1842 instituant la taxe semblait inquiéter le juge, et que celui-ci avait dit que cette loi pouvait être aisément éludée.

. . . oui, et il a dit en cela une vérité palpable; s'ensuit-il qu'il ait testé frauduleusement pour l'éluder? Non, car il n'avait qu'à faire venir ici un de ses parents, qu'à l'y faire résider auprès de lui; et, en lui laissant tout son bien, il le soustrayait à la taxe, mais il ne violait point la loi qui l'établissait; car cette loi n'imposait la taxe que sur les successions, ou parts de successions, échéant à des aubains résidant en pays étrangers. Il est deux manières d'éluder cette loi: l'une très licite et autorisée par elle, l'autre fort répréhensible, et qu'elle condamne. Celle licite consiste, comme je viens de le dire, à faire venir auprès de soi ses parents étrangers, à les y retenir, jusqu'au moment où l'on pourra disposer en leur faveur, et à leur donner son bien, par testament, quand le temps de le faire sera venu. L'autre, celle illicite, ou au moins très illégale, consiste à faire d'un mannequin son héritier apparent, après avoir obtenu de lui la promesse de transmettre au véritable héritier ce qu'on lui confie. Il n'y a rien dans la première qui répugne à la loi; au contraire, la loi l'autorise. Dans la seconde, on court le risque de s'en rapporter à un fripon qui garde tout; et il suffit d'y réfléchir pour n'y pas avoir recours, si l'on ne veut pas frauder en pure perte. Quand on voit deux manières, l'une honnête et licite, l'autre frauduleuse, de se soustraire à une taxe, à un impôt, à un tribut, à une charge; c'est s'écarter de tout principe moral, que de prononcer sans preuve et sur de vagues soupçons, que c'est la manière illicite et frauduleuse que l'on a choisie. . . .

. . . Ainsi il m'est permis, je pense, de dire tout haut ici, sans craindre d'être démenti par le jugement de la cour, que l'imputation de simulation, l'allégation de fraude, sur laquelle on a fondé une demande en nullité du testament olographe du juge Martin, est tout à fait erronée; et que, conséquemment, ce testament doit sortir avec son plein et entier effet. . . .

Après quelques mots de récapitulation, l'orateur termina son plaidoyer, et les derniers arguments pour l'appelant furent présentés par M. Le Gardeur. Le 21 juin 1847, la décision de la cour fut prononcée par le juge Pierre-Adolphe Rost. Le jugement de la cour inférieure fut cassé, le testament déclaré valable, et le juge et son frère disculpés de toute imputation de fraude. Voici en traduction un extrait de l'arrêt du juge Rost, exprimé en anglais en termes empreints de dignité et de noblesse:

. . . (Le juge Martin) aurait pu ressentir de l'attachement pour sa soeur (Angélique); mais il n'aurait pu connaître ses enfants à l'époque où il fit son testament. Selon quel principe de conduite humaine pourrait-on expliquer comment un homme d'une intelligence supérieure, qui occupait la plus haute position judiciaire de l'Etat, connu de nous tous depuis notre jeunesse pour ses principes inflexibles, et qui, quels que fussent ses bizarreries et ses défauts,

se vantait à juste titre de la pureté de sa vie, aurait terminé son existence en commettant une fraude méprisable, au profit de parents dont il ignorait l'existence?

Il y a un autre point de vue, beaucoup plus conforme à son caractère. L'amour de l'indépendance était chez lui une passion; et les choses de ce monde, par lesquelles l'indépendance est assurée, avait une grande part dans ses affections. Son désir que ses biens terrestres soient conservés après sa mort, ainsi que démontré par la douleur qu'il ressentit devant le plus léger soupçon que son frère pourrait les vendre et quitter le pays, l'emportait grandement dans son esprit sur son attachement pour ces personnes. Nous croyons à la sincérité de son angoisse. Les derniers regards de l'homme riche, mourant sans postérité, se jettent sur la propriété qu'il a amassée; sa dernière espérance dans ce monde est que sa succession puisse vivre et continuer de le représenter. Le défendeur dans cette action était l'instrument choisi pour réaliser cette fiction chérie. Nous n'avons aucun doute qu'il ne soit en réalité le légataire universel; ni que les intentions du testateur étaient, ainsi qu'il les a exprimées, que son frère continuât d'être, sous tous les rapports, "un autre lui-même". . . .

Le représentant de l'Etat a fidèlement rempli ce qui, d'après les informations qu'il avait reçues, lui semblait être un devoir solennel. Il nous incombe la tâche plus agréable, de constater que ces informations l'ont induit en erreur, et que le nom de François-Xavier Martin reste sans souillure de fraude.

Il est ordonné que le jugement rendu dans ce procès en faveur de l'Etat soit cassé, et que l'arrêt soit prononcé pour le défendeur. . . .

UNE LOUISIANAISE À L'HONNEUR

par L'ATHENEEN

Lorsque nous avons appris au début de l'année que l'ouvrage de Mme Simone de la Souchère Delèry, **"A la Poursuite des Aigles"**[1] avait été choisi comme livre du mois, nous ne sommes pas tombés des nues. Car nous avions pu, grâce à l'article portant le même titre dans notre livraison de novembre 1949, assister à l'enfantement de cette oeuvre captivante. Il est certain que nul historien, nul amateur d'histoire, ne pourra se pencher sur le passé de la Louisiane sans consulter ce travail de haute érudition. Il est également certain que le style fluide de l'auteur, la justesse de ses observations, le charme de ses descriptions, ainsi que la façon ingénieuse dont elle comble les lacunes documentaires inévitables et effectue la liaison entre ses personnages, démontrent un très grand talent d'écrivain chez Mme Deléry. Talent que notre société avait d'ailleurs pleinement reconnu en attribuant à Simone de la Souchère son premier prix lors du concours littéraire de 1923.

C'est par le truchement de Pierre-Benjamin Buisson, ancien polytechnicien né à Paris, décoré par l'Empereur lui-même un soir de bataille, que nous nous lançons "à la poursuite des aigles." C'est par les yeux de ce "Français de France" que nous regardons avec curiosité la Nouvelle-Orléans de 1817, ses habitants créoles, français et américains. Nous suivons l'ancien officier de la Grande Armée à l'hôtel Trémoulet, rendez-vous des demi-solde exilés en Louisiane, nous recontrons l'ex-général Humbert, nous apprenons la mélancolique aventure du Champ d'Asile.

En vertu de ses talents d'ingénieur et d'architecte, Pierre-Benjamin ne tarde pas à se conquérir une situation importante dans sa ville d'adoption. Bien sûr, il éprouve quelques déceptions: C'est à un autre Benjamin, le fameux Latrobe, que l'on confie l'embellissement de la cathédrale Saint-Louis. Par contre, c'est Buisson que l'on charge d'ériger une nouvelle douane, et les commandes des particuliers commencent à affluer. Et enfin, comble de joie pour le militaire

---

[1]Le Cercle du Livre de France, Paris, New-York, Montréal.

que Buisson demeurera toujours, on lui demande de créer un corps de canonniers-bombardiers que l'on devait adjoindre au célèbre bataillon d'Orléans.

Avec une rare maîtrise, Mme Deléry brosse pour ses lecteurs une série de tableaux qui sont une véritable révélation de la puissance du culte napoléonien non seulement chez les exilés, mais encore au sein de la population créole. Malgré les défaites et la mort en exil, l'ombre de l'Empereur éclairée par les reflets glorieux de ses aigles, a plané en Louisiane sur la première partie du siècle dernier. Ainsi, lorsque Buisson est appelé à faire son travail d'arpenteur et d'ingénieur dans les quartiers de Jefferson et de Lafayette, il ne peut résister à son côté sentimental et aujourd'hui encore nous avons la grande avenue Napoléon, les rues Marengo, Milan, Iéna, Austerlitz, etc. Et comme le dit si bien l'auteur: "D'autres chantaient Napoléon, lui découpait la légende dans le sol même de la Louisiane."

Et pourtant, lorsque mourut Pierre-Benjamin Buisson en 1874, à l'âge avancé de 81 ans, Mme Deléry est bien obligée de constater que "la jeune génération sut à peine que venait de disparaître le dernier des exilés louisianais qui avait combattu sous les aigles napoléoniennes." Malgré tout, la légende napoléonienne persiste toujours en Louisiane et de temps à autre, des débats passionnants sont ouverts sur les vieilles fables de la Séraphine, de la maison de Napoléon, du tombeau de Napoléon à Barataria, etc. Le grand mérite de Mme Deléry, c'est d'avoir su dépeindre, dans un cadre biographique, d'authentiques scènes louisianaises à la lumière de la gloire napoléonienne.

Mme Deléry est elle-même une exilée, puisqu'elle quitta la France après la première guerre. Mais par sa vie de professeur et de mère de famille, elle est depuis longtemps une Louisianaise dont nous sommes très fiers. Ainsi donc, nous nous réjouissons que l'Académie Française, en couronnant son beau livre, ait mis une fois de plus la Louisiane à l'honneur.

"LES NOURRITURES TERRESTRES" D'ANDRÉ GIDE

Conférence Faite par ANDREE FOURCADE KAIL *le 25 mai 1951*

C'est avec beaucoup d'appréhension que j'assume le rôle de conférencière, ce soir, à l'Athénée Louisianais. Je ne me sens, ni par l'âge, ni surtout par le talent, en mesure de prendre place dans la série des conférenciers qui ont instruit, intéressé, captivé votre auditoire au cours de la saison passé. Mais notre président a invoqué les traditions qui veulent qu'un lauréat de l'Athénée fasse une conférence dans l'année qui suit et je me suis inclinée. Mais j'ai bien peur que vous ne maudissiez les traditions avant peu, à moins que votre indulgence n'excuse les faiblesses d'une débutante en l'art des conférences.

Les raisons qui ont dicté le choix du sujet de ma conférence ont été inspirées par l'actualité, puisque Gide vient de mourir il y a trois mois à peine et que sa mort a suscité, comme vous le savez, toute une série d'articles critiques sur l'oeuvre et sur l'homme.

Mais si j'ai concentré mon attention sur **Les Nourritures Terrestres** plutôt que sur d'autres parties de l'oeuvre de Gide, c'est parce que ce livre a une valeur toute particulière pour l'étude de la philosophie de son auteur. Il nous éclaire sur les éléments qui constituent ce qu'on peut appeler l'attitude gidienne, à une époque cruciale dans la vie de Gide, quand cet homme qui vante la "disponibilité" de l'être libre, choisit en fait sa voie.

Laissez-moi vous rappeler brièvement les faits qui précèdent et expliquent **Les Nourritures Terrestres.**

Après une enfance puritaine, Gide a passé, comme beaucoup d'adolescents, par une crise de croissance religieuse. Arrivé à l'âge d'homme il examine les valeurs qui lui ont été imposées dans sa jeunesse et cherche à les adapter librement, parce qu'elles satisfont la personne qu'il est devenu. Il tente d'abord de lutter contre ses premiers doutes en essayant d'atteindre la perfection dans le domaine même de ses croyances. On en trouve des preuves dans **Les Cahiers**

d'André Walter. Mais il a le sentiment que là n'est pas sa voie. Il doute, cherche, sans se séparer complètement, au début tout au moins.

Il va rompre définitivement lorsque, pour raison de santé, il entreprend un voyage en Afrique du Nord. Ce voyage fut une révélation, la révélation du monde extérieur, celle de ses passions aussi. Gide est confronté maintenant par le désaccord total qu'il éprouve entre ses désirs et ses principes. Il rejette les principes.

Beaucoup s'arrêtent là et ne semblent pas être troublés davantage par le problème éternel de "la chair et l'esprit." Mais tel n'est pas son cas — Gide a un esprit beaucoup trop sérieux, beaucoup trop critique, pour ne pas se rendre compte que rejeter purement et simplement le code moral ne résout pas la question de savoir quelle place, quelle valeur, attribuer aux désirs sensuels et aux exigences religieuses. Son éducation lui a façonné, qu'il le veuille ou non, une personnalité morale qui le pousse à justifier sa conduite, à rechercher un idéal qui satisfasse son être charnel et son être spirituel, et permette le développement d'une personnalité complète.

C'est à ce point de la dialectique gidienne que se placent **Les Nourritures Terrestres,** publiées en 1897 au retour d'un second voyage en Afrique du Nord, tout de suite après son mariage, quand Gide, tel l'Enfant prodigue, semble être revenu, tout au moins en apparence, à une existence sédentaire, apaisée, presque conformiste.

Je vais essayer de dégager de ces pages apparemment désordonnées le fil conducteur de la pensée de Gide, et déterminer quel est le résultat de sa quête.

Le premier pas, le plus important, est de se libérer. Cette libération ne s'accomplit pas seulement dans le domaine moral où Gide se révolte contre les commandements de Dieu.

> Commandements de Dieu, vous avez endolori mon âme. Commandements de Dieu, serez-vous dix ou vingt? Jusqu'où rétrécirez-vous vos limites? Enseignerez-vous qu'il y a très peu de choses défendues? De nouveaux châtiments promis à la soif de tout ce que j'aurai trouvé beau sur la terre? Commandements de Dieu, vous avez rendu malade mon âme. Vous avez entouré de murs les seules eaux pour me désaltérer.

En fait, quoique douloureuse, cette partie de la lutte n'est que secondaire. Le plus important, c'est de libérer l'individu tout entier de sa "seconde" nature, de celle qui lui a été façonnée par les traditions, les habitudes, l'enseignement, enfin tout ce qu'il a appris de la bouche des autres ou même par simple imitation de la société dans laquelle il a vécu.

C'est à ce désir de libération qu'il faut rattacher le fameux cri de "Familles, je vous hais!" qu'il émettra au cours de ce livre et qui s'adresse moins aux attaches sentimentales du cercle familial qu'à sa protection étouffante.

> Tandis que d'autres publient ou travaillent, j'ai passé trois années de voyage à oublier au contraire tout ce que j'avais appris par la tête. Cette désinstruction fut lente et difficile; elle me fut plus utile que toutes les instructions imposées par les hommes, et vraiment le commencement d'une éducation.

L'acte essentiel c'est de renaître comme il l'a fait lui-même:

> Je renaquis avec un être neuf, sous un ciel neuf, et au milieu de choses complètement renouvelées.

Mais cet être neuf et libre, selon quelles lignes va-t-il orienter sa vie? Car ainsi que le dit Gide lui-même "effrayante est une liberté que ne guide plus un devoir." Tout simplement en suivant les aspirations de son "moi véritable," celui qui demeure après le dépouillement des idées reçues, des attitudes apprises, le moi primitif composé d'instincts, de sensations, d'émotions.

C'est une attitude, je dirai presque d'individualisme irréductible, puisque la norme est à la mesure de chacun et qu'elle s'oppose à tout ce qu'il y a de général, de légiféré dans le domaine de la connaissance aussi bien que dans celui de l'éthique. C'est en effet une règle anti-intellectualiste que Gide nous propose comme base de notre nouvelle connaissance:

> Il ne me suffit pas de lire que les sables des plages sont doux; je veux que mes pieds nus les sentent . . . Toute connaissance qui n'a pas précédé une sensation m'est inutile.

Quant à la nouvelle morale elle est fondée sur le désir, ce qui lui donne un point de départ réel, puisque le désir existe en chacun de nous. Mais aussi sincère, Gide prétend que les distinctions entre le bien et le mal, telles que les définissent les éthiques conventionnelles, ne peuvent satisfaire l'individu. Elles se basent sur une définition limitative et factice du Bien et imposent à leurs fidèles des contrôles qu'ils ne peuvent accepter avec joie, uniquement avec résignation. "Je n'aime point ceux qui se font un mérite d'avoir péniblement oeuvré. Car si c'était pénible, ils auraient mieux fait de faire autre chose." Les désirs, en effet, ne les laissent pas tranquilles. Pourquoi donc, alors, toujours lutter?

> Et chacun de mes sens a eu ses désirs. Quand j'ai voulu rentrer en moi, j'ai trouvé mes serviteurs et mes servantes à table; je n'ai plus eu la plus petite place où m'asseoir. La place d'honneur était occupée par la soif; d'autres soifs lui disputaient la belle place. Toute la table était querelleuse; mais ils s'entendaient contre moi. Quand j'ai voulu m'approcher de la table, ils se sont tous levés contre moi, déjà ivres; ils m'ont chassé de chez moi; ils m'ont traîné dehors, et je suis ressorti pour aller leur cueillir des grappes.
>
> Désirs, beaux désirs, je vous apporterai des grappes écrasées, j'emplirai de nouveau vos énormes coupes; mais laissez-moi rentrer dans ma demeure, et que je puisse, quand vous dormirez dans l'ivresse, me couronner de pourpre et de lierre . . .

Ainsi se dessine une doctrine hédoniste dans laquelle les désirs doivent être satisfaits, non parce que la première place est donnée à la sensualité, mais pour éviter d'inutiles tortures mentales dont le seul résultat serait, non seulement de nous priver d'un certain nombre de satisfactions, de "soifs étanchées" disait Gide, mais surtout afin de libérer toutes les forces de l'individu qui, sans cela, se concentrent sur l'étouffement des passions et ne sont plus disponibles pour une recherche positive qui enrichirait la personne humaine dans d'autres domaines. Ce n'est donc pas un appel à un "immoralisme" débridé, mais plutôt à une certaine sagesse païenne, épicurienne, qui se donne comme règle: le plaisir. "La sincérité de mon plaisir, Nathanaël, m'est le plus important des guides," nous dit l'auteur. Mais pour atteindre à ce résultat, il rejette, comme l'épicurisme antique, les excès, la recherche de l'impossible: "Ne désire

que ce qui vient à toi. Ne désire que ce que tu as." Et plus loin: "Où tu ne peux pas dire tant mieux, dis tant pis. Il y a là de grandes promesses de bonheur."

La philosophie gidienne s'organise donc autour du "moi" primordial, non adultéré, pour se développer selon la "ferveur" de chacun. Cette "ferveur" que Gide chante si passionnément et à laquelle il veut des disciples — "Nathanaël, Nathanaël, je t'enseignerai la 'ferveur' "—c'est l'acceptation de son être et du monde tels qu'ils sont, un être de sensations et de désirs, un monde de choses.

> Que mon livre t'enseigne à t'intéresser plus à toi qu'à lui-même, puis à tout le reste plus qu'à toi.

Cette ferveur diffère en chacun de nous, et la nouvelle loi du développement de l'être ce n'est plus, ni le succès des matérialistes, ni la sainteté des croyants, c'est l'enrichissement de l'individu par le nombre, la variété, l'intensité de ses expériences vécues, harmonisées en un tout ineffable par l'amour passionné que chacun leur porte. "A travers indistinctement toute chose, j'ai éperdument adoré."

C'est pour garder à la ferveur sa qualité intense, ainsi que pour ne pas perdre le bénéfice de sa libération que Gide donne à son disciple Nathanaël quelques conseils. "Ne demeure pas Nathanaël" lui dit-il. "Dès qu'un environ a pris ta ressemblance, ou que toi tu t'es fait semblable à l'environ, il n'est plus pour toi profitable." Il faut non seulement renaître à la vie, mais il faut, par une attitude constamment critique, éviter de reconstituer des habitudes, des conformismes. Il faut prendre à toutes choses ce qu'elles ont à nous donner, puis les jeter. La possession enrichit son possesseur jusqu'au moment où il devient lui-même possédé. Il faut aussi garder sa "pauvreté d'esprit," sa liberté vis-à-vis de tout. "Ne croyez pas que mon bonheur soit fait à l'aide de richesses," dit Ménalque. "Mon coeur sans nulle attache sur la terre est resté pauvre, et je mourrai facilement."

Un des moyens pour sauvegarder cette disponibilité, c'est de vivre dans le présent. Le passé ne peut que nous emprisonner et ne nous apprend plus rien. Le futur est un inconnu, plein de promesses certes, mais pour lequel nous ne devons pas sacrifier l'instant que nous vivons. "Ne distingue pas Dieu du bonheur et place tout ton bonheur dans l'instant."

Il faut "aimer jusqu'à sa soif" plutôt que de ne vivre que pour la source qui l'étanchera. Ce qui ne veut pas dire que l'on doive étouffer l'espérance en soi. Au contraire, le disciple de Gide doit vivre dans l'attente. Mais cette attente n'est pas un désir, c'est une "disposition à l'accueil."

A la base de cette attitude, il y a, comme d'ailleurs à l'origine de tout ce système, un postulat. Ce postulat, c'est la croyance en la bonté de la vie, plutôt en la "propriété" de l'existence. "Toute chose vient en son temps, Nathanaël, chacune naît de son besoin, et n'est pour ainsi dire qu'un besoin extériorisé." Le monde est non seulement acceptable, mais ainsi que le définissait Leibnitz, le "meilleur monde possible." L'individu qui fait partie brièvement de cet univers est lui-même perfectible et tout son être se développe selon les voies que lui ouvrent une curiosité passionnée et la richesse inépuisable de la création. Son existence même est légitimée, en dehors de toute métaphysique, par la place qu'il occupe, qu'il doit occuper dans cet univers.

> Ce qu'un autre aurait aussi bien fait que toi, ne le fais pas, ce qu'un autre aurait aussi bien dit que toi, ne le dis pas, aussi bien écrit que toi, ne l'écris pas. Ne t'attache en toi qu'à ce que tu sens qui n'est nulle part ailleurs qu'en toi-même et créé de toi, impatiemment ou patiemment, ah! le plus irremplaçable des êtres!

Par là se justifie cette éthique païenne de la transcendance, se dépasser soi-même, accomplir sa destinée par la mise en valeur du potentiel de sa personnalité, non dans la facilité, mais dans l'effort, un effort joyeux. Le sage de Gide trouve sa récompense dans la vie même, non dans l'au-delà comme le saint, ni dans la gloire comme le héros, mais dans sa communion de plus en plus compréhensive avec les êtres et les choses. "Comprendre, c'est se sentir capable de faire. Assumer le plus possible d'humanité, voilà la bonne formule."

J'ai ainsi tenté de dérouler pour vous le fil d'Ariane, d'expliquer ce cantique à la vie que sont **Les Nourritures Terrestres,** toute cette tendresse poétique dédiée à "l'amoureuse beauté" de la terre, cet appel aussi, comme si l'exaltation de l'auteur, sa joie fussent trop grandes pour être contenues en lui-même et cherchassent à se répandre, à rassasier d'autres âmes.

Rien dans ce livre qui traduise des angoisses, autres que celles de sa métamorphose, du travail lent et douloureux de son être tendu vers une nouvelle vie. Le monde extérieur est lavé de toutes ses salissures, de la guerre, des troubles sociaux, des médiocrités, des désespoirs. C'est une confiance, semble-t-il, hors du temps. Peut-être faut-il voir là une influence de l'époque à laquelle Gide a écrit ce livre, de la sécurité matérielle et sociale de son auteur. Tel l'Enfant prodigue, Gide a un asile confortable et sûr où revenir. Ses voyages, comme ceux de Ménalque, sont des croisières de dilettante et il peut revenir vers sa demeure close mais pleine lorsqu'il commence à sentir la fatigue. C'est pour cela, je crois, que l'influence de Gide, et de Gide en particulier, peut se faire sentir sur notre génération, comme sur la génération précédente. Ses premiers disciples, si disciples il y a, trouvaient en son livre un écho de leurs propres combats spirituels. Gide ne les avait pas suscités, mais comme tout grand écrivain, il les avait traduits en une langue inoubliable et les avait légitimés en les exaltant. Ceux qui avaient ressenti les mêmes doutes, passé par les mêmes angoisses, et s'étaient posé les mêmes problèmes, se retouvèrent en lui. Tous les conflits de notre époque ne permettent plus, me semble-t-il, une recherche aussi subjective. Certes, tout grand bouleversement politique, social, culturel, suscite les esprits réformateurs. Mais aussi les Socrate, ceux qui trouvent dans la règle du "gnothi seauton" une base individuelle pour la solution des problèmes généraux, et aussi une évasion des débats sordides et violents. Ainsi quelle que soit notre opinion au sujet du fond même de la philosophie gidienne, quel que soit notre intérêt présent en des problèmes d'ordre général, international, beaucoup plus que subjectif, je crois que l'optimisme des **Nourritures Terrestres,** l'art de ces pages brûlantes, en fera un manuel d'évasion. Le maître de Nathanaël ne nous enseignera plus peut-être la "disponibilité," car notre époque ne peut se satisfaire d'un jugement suspendu et d'un anarchisme moral, mais peut-être bercera-t-il de sa prose cadencée nos fatigues de combattants et donnera-t-il une teinte rosée à nos rêves fragiles.

L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Couronné par l'Académie française

(Groupe de l'Alliance Française)

●

Concours de 1951

PROGRAMME

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

L'Architecture en Louisiane au Dix-Neuvieme Siecle

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 31 décembre 1951 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille et un prix de $50.00 en espèces si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

Toute personne de race blanche résidant en Louisiane est invitée à concourir. Les sociétaires de l'Athénée peuvent participer au concours.

Les manuscrits devront être écrits en langue française aussi lisiblement que possible ou dactylographiés sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Aucune mention honorable ne sera accordée deux fois à la même personne.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé à cette fête et les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressées à l'Athénée Louisianais, 1925 Esplanade Avenue, Nouvelle Orléans, 16.

La secrétaire

CLARA LEWIS LANDRY.

JOSEPH ALFRED REINECKE

Nécrologie par JAMES F. BEZOU

L'Athénée Louisianais vient de perdre, le 25 août 1951, non seulement un membre fidèle mais aussi un lauréat distingué. Pour son excellent manuscrit sur "Les Frères Rouquette, Poètes Louisianais," Joseph Alfred Reinecke avait reçu le premier prix de notre petite académie dans le concours littéraire de 1919. Ce travail d'une grande érudition et d'un intérêt tout spécial pour les Louisianais a paru dans trois numéros de nos **Comptes Rendus** en 1920.

Né à la Nouvelle-Orléans, Joseph Alfred Reinecke passa son baccalauréat à l'Université Tulane en 1914, et l'année suivante obtenait sa licence. En 1916, il était admis à la faculté de la New Orleans Academy où il enseigna le français, l'espagnol et l'anglais durant de longues années. Pendant la première guerre il fut appelé à servir dans l'armée et retourna à sa vocation de professeur après la démobilisation. Au moment de sa mort, il était vice-principal de la New Orleans Academy, couronnant ainsi une longue carrière comme membre du corps enseignant de cette institution.

Cet homme cultivé était surtout un grand modeste. Il ne cherchait jamais à imposer son opinion et la flatterie lui était aussi indifférente que les éloges mérités. Il ne cherchait qu'à servir, à tenir le rôle qu'il avait choisi, et à élever sa famille dans l'amour du bien et du beau et dans la crainte du Seigneur. En tout cela il a parfaitement réussi et le témoignage de cette vie calme et utile ne sera pas perdu. Nous, ses proches et ses amis, nous saurons en tirer une leçon salutaire et rendre hommage à l'homme sage qui dédaignait les vanités d'un siècle tapageur et destructeur.

A sa veuve, née Edna Sarrat, à ses trois fils George, John et Richard, et à sa fille, Denise, les sociétaires de l'Athénée apportent ici l'expression sincère de leur sympathie émue et respectueuse. Nous déplorons la disparition de notre collègue, comme sa famille pleure l'époux modèle et le père chéri. Hommage à sa mémoire et paix à son âme!

LISTE DES MEMBRES
de
L'ATHENEE LOUISIANAIS
(1950-1951)

MEMBRES D'HONNEUR A VIE

Mgr Jules B. Jeanmard, D. D.
Evêque du Diocèse de Lafayette, Louisiane

Madame Veuve André Lafargue
Nouvelle-Orléans, Louisiane

M. Jules Massé
Président de la Société du Bon Parler Français, Montréal, Canada

M. Armand T. Mercier
Président de la Southern Pacific Company

L'Honorable Thibaudeau Rinfret
Juge en Chef, Cour Suprême du Canada, Ottawa, Ontario, Canada

MEMBRES HONORAIRES

M. Lionel Vasse
Consul Général de France à la Nouvelle-Orléans

M. Paul Villeré
Covington, Louisiane

NOUVELLE-ORLEANS

Adams, Mme Lionel
Adams, M. Lionel
Adams, Mme Perry
Adams, M. Perry
Aleman, Mlle Gladys
Alost, Mlle Aurélie
Arnoult, Mme Mandeville
Arnoult, M. Mandeville
Augustin, M. B. M.
Babin, Mme B. P.
Badeaux, M. J. T., Jr.
Baisier, Dr. Léon
Ballard, Prof. Edw. G.
Baratgin, Mlle Germaine
Barlow, Mlle Edna
Barlow, Mlle Ruth
Barnett, Mlle Alameda
Basty, Rév. John

Battig, Mme Guido
Baudéan, M. J. Albert
Bayot, M. André
Beckham, Mme Charlotte
Bérié, Mme Henri
Bernadas, Mme Maurice
Bernadas, M. Maurice
Bernard, Mlle Amélie
Bernard, Mlle Laurence
Bernard, M. Victor L.
Bezou, Msgr Henry C.
Bezou, M. James F.
Bezou, Mme Lydia B.
Bezou, Mlle M. E.
Bezou, M. Sidney
Billion, Mme Olivier
Billion, M. Olivier
Blackburn, Mme S. L.
Blanco, Mme Alfredo
Boizelle, M. Wm.
Bonnette, M. W. J.
Bose, Mlle Madeleine
Brunet, Mme René J.
Buchmann, Mme Andrew M.

Cabral, Mme Peter C.
Cassegrain, Dr. Octave
Castell, Mme L. S.
Cazenavette, Mlle Mildred
Cazentre, Mlle Olga
Chambon, Msgr C. M.
Chequelin, Mme S. G.
Claiborne, Mme Fernand
Coleman, Mme Valentine
Cooper, Mme George
Cooper, Dr. George
Couret, Mme John P.
Cressy ,Mme Villeré
Cressy, M. Villeré
Crozat, Dr. Anita Louise

Dabezies, Mme Hippolyte
Debezies, M. Hippolyte
Damiens, Mlle Henriette
Davis, Mme Nina Préot
de Armas, Sidney
de Baroncelli, Mme Gabrielle
de Baroncelli, Mlle Mysola
de la Barre, Mme Pierre F. V.
de la Barre, M. Pierre F. V.
de la Guéronnière, M. Longer
de la Houssaye, Mme Camille G.
de la Vergne, Mme Charles
Deléry, Mme Frank B.
Delgado, Mme Lucille
del Marmol, Mme Clara
de los Reyes, Mlle Ella
de Restrépo, Mme Eugénie
Desvignes, Mme Henri
de Tarnowsky, M. Pierre de
Deutsch, M. Eberhard
Dey, Mme Bianca Farnet
Ditchy, Dr. J. K.
Donnès, Mme John B.
Dreux, Mme William B.
Dreux, M. William B.
Dugas, Mme Gleason H.
Dugas, M. Gleason H.
Dutrey, M. Louis J.

Esser, M. Arthur C.
Estachy, Capitaine Robert

Faget, Mlle Mariel
Faia, Mme Vivian
Feitel, M. Arthur
Ferry, M. Henry L.
Flynn, Mme Lillian B.
Fortier, M. James J. A.
Fossier, M. Horace
Franklin, M. Mitchell
Friede, Mme V. M.

Galbreath, Mme P.
Gale, Mme J. Lincoln
Garcia, Mlle Maria

Gardberg, Mlle Naomi
Garidel, Mlle Aimée
Genre, Mme François J.
Gibert, Mlle Camille
Gifford, Mme Yvonne
Godchaux, Mme Charles
Godchaux, M. Charles
Grandjean, M. René
Grau, Mlle Jean
Gregory, Mlle Angéla
Grima, Mme Alfred
Grossman, Mme Marguerite D.
Gueydan, Mme Edmond M.
Guyol, Mlle Louise H.

Hanemann, M. Sheldon J.
Harrison, Mlle Anna
Haynes, M. Morris
Hecker, Mme Eugénie H.
Heller, Mme A. de Chateauneuf
Himel, Mlle Aïda
Himel, Mme René, Jr.
Himel, M. René
Hyams, Mlle Susan

Jackson, Mme A. W.
Joseph, M. Armand

Kahn, Mme Emile
Kahn, M. Emile
Kail, Mme James H.
Kane, M. Harnett T.
Kenney, Mme James J.
Keyes, Mme Frances Parkinson
Kincaid, Mme J. G.

Labadie, Mme René
Labadie, M. René
Lacoste, M. Numa V.
Lafargue, Mlle Edwidge
Lafargue, Mme Fleury
Lafargue, M. Fleury
Lafont, Mme J. F.
Landry, Mme Clara Lewis
Landry de Fréneuse, Mme H. J.
Larue, Mme Félix A.
Larue, Mme Ferdinand L.
Larue, M. Ferdinand L.
Lastrapes, M. Edwin Peters
Laudumiey, Mlle Claire
Laudumiey, M. Fernand
Laudumiey, M. Robert
Laurent, M. Lubin F.
Laurent, Mme Olivier
La Viollette, Dr. Forest
Lawson, Mme Walter E.
Le Breton, Mme J. Edmond
Le Friant, Mme Henri
Le Gardeur, M. Dan B.
Le Gardeur, M. René, Jr.
Legrand, M. Georges
Legrand, Mlle Jacqueline
Legrand, M. Paul
Legrand, Mme Simone
Lelong, M. Michel
Levert, Mme Albert
Lewis, Mme Bessie Behan
Lewis, Mme Lilian
Livaudais, M. Sam H., Jr.
Loëb, M. Harry
Lynch, Mme T. Hewson
Lyon, Mme L. E.

McIntyre, Mme Wm. L.
McLeod, Mme Kenneth
McNamara, Mlle Patricia
Maître, Mme Marie Louise
Martin, Mlle Lucie
Matas, Dr. Rudolph
Maund, Prof. Alfred
Meraux, Mme Anita M.
Merilh, Mlle Paula
Michel, M. Julian
Miller, Mlle Alice J.

Miltenberger, Mlle Lucia
Minton, Mlle Isabelle
Monroig, Mme Geneviève
Montgomery, Mme J. W.
Moore, M. Pierre Albert
Moreno, Mme J. A.
Morère, Mlle Bertha H.
Morphos, Dr. Panos

Nix, Mlle Barbara
Norra, Mlle Marie
Nott, M. William

Oden, M. Lawrence
Oehmichen, Mlle Mignon
Ogden, Dr. Henry D.
Ogden, Mme Henry D.
Panzeri, M. Louis
Parker, Mme H. C.
Parsons, Mme E. A.
Parsons, M. E. A.
Penn, Mlle Mamie Meyer
Péret, Mlile Marcelle
Perroux, Mlle Carmen
Peters, Mme Wm. Le Monnier
Petersen, M. A. Q.
Philibert, M. Raymond
Pizanie, Mme Emzy
Pizanie, M. Emzy
Puig, M. Felix J.

Queyrouze, M. Maxime

Radot, Mme A.
Radot, Colonel A.
Ratigan, Mme Haydée
Reinecke, Mlle Denise
Reinecke, Prof. George
Rémanjon, Mme Fernand
Rémanjon, M. Fernand
Renshaw, Mlle Gladys Anne
Reynes, Mme Mazureau
Richmond, Mme Robert Randolph
Riedel, Mme Ernest
Rodrigue, Mlle Rosalie
Roman, Mlle Isabelle
Roman, Mlle Stella J.

Schexnaydre, Mlle Marion
Schulhofer, Mlle Edith
Schuyten, Mme Ernest E.
Schuyten, Dr. Ernest E.
Séré, Mlle Marguerite
Séré, Mme René
Simoneaux, M. N. E.
Skardon, Mlle Belle
Skardon, Mlle Vivia
Slater, Mme Paulette
Sloo, Mme Thomas
Socola, Mme Edwin A.
Socola, Dr. Edwin A.
Souchon, Mlle Sélika
Starliper, Mme A.
Stauffer, Mme Walter J.
Stouse, M. James A.

Taggart, Mme Margot Castellanos
Tepper, M. Joseph
Terrio, Mlle Myra
Tête, Mme C. M.
Thibodaux, M. Behrman
Torré, M. Louis
Trotter, M. Reginald
Tusson, Mlle Marie Anna

Uter, Mme Ursula

Vaccaro, Mme Félix
Vesco, Mme Jean
Vesco, M. Jean
Villeré, Mlle Anaïs
Villeré, Mlle Corinne
Villeré, Mme Edwin
Villeré, Mme J. F.

Villeré, M. J. F.
Villeré, Mlle Marietta
Villeré, Mme Pierre
Villeré, M. Pierre
Villeré, M. Sidney L.
Villeré, M. Sidney, L.
Villeré, Mme St. Denis

Walker, Mme W. L.
West, Mlle Christine
Westfeldt, Mme George C.
Willoz, M. Fernand F., III
Winstell, Mme Suzanne Claudon
Wogan, Mme André
Wogan, Mme John
Woods, Dr. William

Young, Prof. Francis A.

Zadri, M. Nicolaï

Arcenaux, M. Thomas L., Lafayette, La.
Bussière, Rév. François, Mamou, La.
Caire, M. E. J., Edgard, La.
Crombie, Mlle Jeanne E., Brooklyn, N. Y.
Dédéyan, M. Christian, Paris, *Membre Correspondant*
Delaup, Dr. Paul, Lafayette, La.
Dupré, Mlle Edith Garland, Lafayette, La.
Faulkner, Mme Yvonne, Long Beach, Miss.
Landry, Mlle Florence, Lafayette, La.
Lapeyre, Mme Félix, Covington, La.
Lapeyre, M. Félix, Covington, La.
Lavedan, Mme Gabrielle, Mandeville, La.
Pelletier, M. Roger, Lacombe, La.
Pelletier, Rév. Gérard, Montégut, La.
Phillips, Dr. Hosea, Lafayette, La.
Roberts, M. W. Adolphe, Jamaica, B. W. I.
Saucier, Mlle Corinne L., Natchitoches, La.
St. Martin, Mlle Muriel, Laplace, La.
Thériot, Mlle Marie del Norte, Lafayette, La.
Villeré, R. P. Charles, St. Benedict, La.
Ziegler, Mme Laurence M., Lafayette, La.

MEMORANDUM

MEMORANDUM

MEMORANDUM